Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 53 (2005)

Artikel: Le mausolée du duc Henri de Rohan (1579-1638) : notes sur son effigie et son armure posthumes
Autor: Godoy, José-A.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-728304

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

José-A. Godoy

LE MAUSOLÉE DU DUC HENRI DE ROHAN (1579-1638) · NOTES SUR SON EFFIGIE ET SON ARMURE POSTHUMES

À mon ami Jacques Chamay

Nous savions depuis longtemps, grâce à l'inventaire de la Salle des Armures de 1867, que des pièces d'armure conservées aujourd'hui au Musée d'art et d'histoire de Genève passaient autrefois pour avoir appartenu au duc de Rohan et avaient été un temps exposées sur son mausolée, dans le transept sud de la cathédrale Saint-Pierre. Ayant constaté que ces pièces formaient en réalité une armure disparate, nous avons mené une enquête pour comprendre les raisons de cette mise en scène. Au cours de ce travail, qui nous a entraîné plus loin que prévu, nous avons été amené à suivre non seulement l'histoire de ces armes, mais encore celle du mausolée lui-même. En ce qui concerne celui-ci, nous nous sommes limité, dans cet article, à la présentation de l'effigie funéraire, et nous avons délibérément choisi de laisser autant que possible la parole aux contemporains.

En 1638 mourait un ami fidèle de Genève, Henri de Rohan (1579-1638), créé duc et pair de France en 1603, et devenu chef des huguenots sous Louis XIII (1601, 1610-1643), après l'assassinat de Henri IV (1553, 1589-1610) par François Ravaillac (1578-1610). Pour le présenter, rien de mieux que de lire sa biographie dans la légende qui accompagne son portrait gravé par Jean Frosne (vers 1630 – après 1676 [fig. 1]) et de se reporter à la traduction de l'éloquente épitaphe latine de son tombeau, reproduite ici *in extenso* :

« Au Dieu très bon, très grand, très saint. Ci-gît noble Henri duc de Rohan, issu en ligne masculine des anciens rois de Bretagne, prince de Navarre et d'Écosse, allié aux principales maisons souveraines de l'Europe. Passant, ne cherche pas ici le détail de ses hauts faits, il n'appartient pas à ce tombeau de les rapporter tous, et ils subsistent glorieusement et à toujours dans la mémoire des hommes. Contente-toi de ce peu de mots : À l'âge de XVI ans il commença sa carrière au siège d'Amiens où il eut un cheval tué sous lui et où il couvrit de gloire sa jeunesse en présence de Henri le Grand. Il s'illustra dans la Flandre par le siège de Groll, en Westphalie par celui de Juliers ; en Piémont, il remporta la victoire près de Felissano. Il vainquit dans les Grisons et en Lombardie les Allemands et les Espagnols dans quatre combats. Près du Rhin, dans les plaines de Rheinfelden, au pied de la Forêt-Noire, il mit en fuite l'armée de l'empire le 28 février 1638. Atteint de plusieurs blessures, il survécut pour voir la victoire qu'il avait remportée, et mourut à Königsfeld, le 13 avril suivant, à l'âge de 59 ans ; heureux par cette glorieuse mort et plus heureux par sa glorieuse vie ! Sa dernière volonté fut que ses dépouilles mortelles, que toute la terre se serait disputées, fussent gardées à perpétuité dans une ville qu'il chérissait, avec l'agrément des Conseils et des Citoyens de Genève. Son épouse, Marguerite de Béthune, fille du duc Maximilien de Béthune Sully, qui partagea avec intrépidité la destinée de ce grand homme, dont le caractère égala le sien, et qui exécuta ses ordres avec une fermeté inébranlable, compagne de sa vie privée et de ses expéditions militaires sur les flots et dans les combats, a érigé à ses mânes et à ses cendres ce monument durable d'un deuil qui n'aura pas de fin, pour éterniser le souvenir de sa tendresse[1]. »

Le mausolée et son effigie nous sont tout d'abord connus grâce à une gravure illustrant les trois premières éditions de l'*Histoire de Genève* de Jacob Spon (1647-1685), parues à Paris en 1680 et 1682 (fig. 2), et à Utrecht en 1685. Cependant, la magnifique édition pu-

1. Dans toutes les citations de cet article, nous respectons la graphie originale. MAYOR 1890, pp. 15-16 et 14-15 pour l'inscription latine. Voir aussi, entre autres, SPON 1730, t. I, pp. 365-367, et ART 1892, pp. 94-95.

J. frosne sculpsit

HENRY DVC DE RO HAN Pair de France sor:
ti des anciens Rois de Bretagne Prince du Sang de Nauarre
et d'Ecosse, General des Armées du Roy, Fils de René Viconte de Rohã
et de Caterine de Partenay, porta les arm es des l'age de 16. ans au Siege d'Amiens,
ou il eut vn cheual tué sous luy et ou il arr acha l'écharpe a vn des principaux ch:
efz des Ennemis qu'il presenta au Roy, vo yagea en Italie, Alemagne, Holande, An:
gletterre, et Ecosse, où comme premier Pr ince du Sang il fut choisi pour par:
raim de Charles Stuart de puis Roy d'A ngleterre, on traita de son mariage
auec la Sœur de Gustaue Adolph Roy de Suede. mais le Roy Henry IIII. voulut
qu'il épousât Margueritte de Bethune fil le de Maximilien de Bethune duc de
Sully. fit plusieures campagnes volon taire comanda les Suisses au Siege de
Iuilliers et a celui de Soissons la caualerie legere de France, fut en Piedmõt; les
desordres étans venus dans le Roiaũ. a cause de la Religion il se mit a la teste et fut déclare chef
des protestans, dans vne infinité d'occasions fit égalemt admirer sa conduite et sa valeur, obteint
vne aduantageuse paix pour ceux de son parti concluë en 1629. se retira a Venise ou la Repu:
bliq. l'honora des plus dignes emploix, en 1631. il fut Ambassadeur extraord.re et general de
l'armée du Roy en Suisse et aux grisons, cõmanda en Loraine et en Alsace, se rendit, par
plusieurs combats et prise de places, maistre de toute la Valteline, deffit les Imperiaux et les
Espagnoles, mit en route l'armée de Fernamont, tailla en pieces celle d'Espagne cõmandée
par le conte Serbelon, en 1636. força Guasco et r'entra dans le milannois, enfin ayant ramené
ses troupes en Bresse, et les occasions d'exercer son courage se presentante: au pres du duc
de Veimarc il combatit volontair en la bataille de Reinsfeld et des blessures qu'il y receut
mourut a Cumisfeld en 1638. aagé de 59. ans, comblé de gloire, et ayãt acquis vne immort.le reputatiõ.

A paris chez F Jollain

1 (page ci-contre). Jean Frosne (vers 1630 – après 1676) | *Henry duc de Rohan*, XVIIe siècle | Gravure sur cuivre, 205 × 131 mm à la plaque, 296× 207 mm à la feuille (CIG, coll. icon. BPU, collection Maillart II, *s.v.* « *Rohan* »)

2. Graveur inconnu | *Tombeau du duc de Rohan* | Gravure sur cuivre, 109 × 141 mm au trait carré, 160 × 185 mm (CIG, inv. VG 2069)

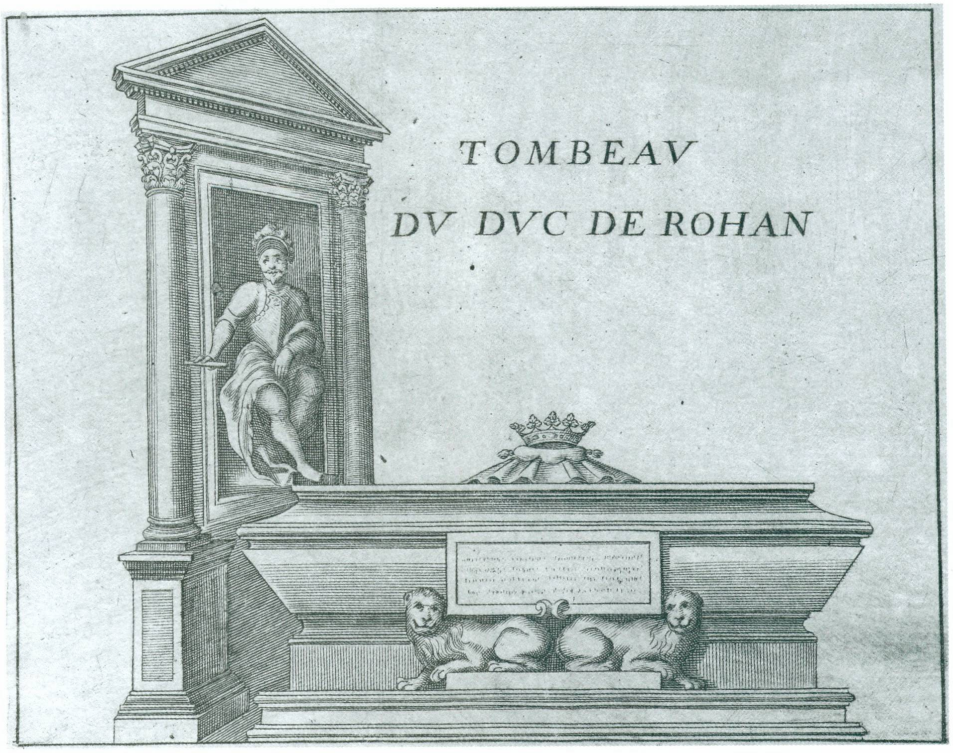

bliée à Genève en 1730, qui comporte un exceptionnel apport de notes dues au secrétaire d'État Jean-Antoine Gautier (1674-1729), est dépourvue de l'image du mausolée. Le fait que dans l'édition genevoise, publiée sous le « regard attentif » de la République, ne figure pas cette image que l'on connaissait, est une preuve de l'ambiguïté qui semble entourer depuis toujours le mausolée du duc de Rohan. En effet, en dépit de tous les usages en vigueur, non seulement on accepta d'enterrer en 1638 dans le temple de Saint-Pierre l'ami et le protecteur de la cité de la Réforme mais, pour honorer sa mémoire, on accéda encore, quelques années plus tard, à la demande de sa fille de lui ériger un mausolée, pourvu qu'il ne soit pas trop ostentatoire.

Naturellement, un mausolée avec l'effigie du défunt trônant est rarement modeste et, laissant de côté les raisons affectives, voire politiques, qui ont sans doute plaidé en faveur de l'érection de ce tombeau hors norme à Genève – et de surcroît à l'intérieur du temple de Saint-Pierre où Calvin même ne repose pas –, il faut souligner que l'effigie du duc est, aujourd'hui encore, la seule statue qu'on y trouve. Cette exception à la règle, dans un lieu de culte qui, en principe, selon les préceptes de la Réforme, ne devrait pas en abriter, est peut-être à l'origine des difficultés qu'elle eut à surmonter avant de pouvoir renaître après sa destruction imputable au vandalisme idéologique de la Révolution.

Le mausolée, fracassé en 1794, était celui que l'on connaît grâce à l'illustration mentionnée et au court commentaire que lui consacre Spon : « Le Duc de Rohan fut quelque tems après enterré à Geneve avec grand honneur. On lui dressa un Tombeau superbe de marbre, avec sa Statuë dessus, dans une Chapelle du Temple de Saint Pierre[2]. » On ne sait rien de l'auteur de l'ouvrage, pas plus que du lieu de son exécution, mais on sait que, en 1655, la duchesse douairière de Rohan s'intéressait à trois grandes pièces de marbre qui se trouvaient à la Treille[3]. Pour cette raison, on a supposé que, à cette date, le mausolée n'était pas encore terminé. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il n'était pas non plus achevé en

2. Spon 1730, t. II, p. 502

3. Martin 1910, p. 162 ; Art 1892, pp. 96-97

1650, car la duchesse de Rohan, dans une lettre adressée au Conseil le 18 février, demande l'autorisation d'ensevelir auprès du duc son fils Tancrède, élevé secrètement jusqu'à l'âge de quinze ans et mort en 1649, à dix-neuf ans. Elle se lamente également sur sa fille qui, ayant abjuré le protestantisme pour devenir Mme de Rohan-Chabot et dépensant sa fortune ailleurs, « ne peut plus contribuer pour faire parachever le tombeau de Monsieur son père, ce qu'elle devroit préférer à toute chose pour randre à sa mémoire ce qu'elle lui doit. C'est pourquoi j'ay pris la résolution de le faire continuer et parachever le desein à mes despans[4]. » Tancrède y fut enterré sans aucune pompe ni cérémonie en 1654 et une épitaphe en lettres d'or lui fut consacrée par sa mère. Celle-ci, décédée à Paris en 1660, y fut ensevelie à son tour, près de son mari et de son fils, le 3 janvier 1661. À cette occasion, l'épitaphe de Tancrède fut enlevée par décision du Conseil du 26 décembre 1660, lequel cédait à la demande pressante de Louis XIV (1638, 1643-1715), qui doutait de la légitimité de Tancrède[5].

Si, dans le mausolée, certains éléments ont pu à la rigueur être travaillés à Genève même, la statue venait certainement d'ailleurs. Jean Sénebier, qui l'avait vue intacte en 1790, la croyait d'origine italienne : « Le mausolée de ce héros, placé dans cette chapelle dont je parle, fut fait en Italie ; il est d'un très-bon goût, mais on y a mis une statue en plâtre qui est tout-à-fait mauvaise[6]. » Cette statue montrait, d'après l'image mentionnée, le duc assis, vêtu d'une armure comportant un plastron à busc prononcé, datable de 1575-1580 environ, et des brassards de la même époque, à cubitières faisant le tour du bras mais laissant la saignée partiellement à découvert car dépourvues des lamelles à recouvrement propres aux armures un peu plus tardives, encore en usage durant la guerre de Trente Ans (1618-1648). Les épaulières étaient bordées d'un feston de languettes de cuir ou de velours et l'on peut penser que, sous la draperie, l'armure était complétée par deux tassettes à lames articulées protégeant le haut des cuisses, bordées comme les épaulières (bien que les tassettes ne fussent pas indispensables lorsque la demi-armure était portée loin du champ de bataille, avec le costume civil). Quant aux jambes, elles étaient couvertes de chausses collantes et l'on distingue, sur l'image, une lanière ou un ruban serré au-dessous du genou, qui donnait à la statue une connotation antique. Le duc, qui arborait barbe et moustache, était coiffé d'un casque couvert de plumes, dont la partie visible, sur le front, fait de prime abord penser à l'avance d'une bourguignotte légèrement relevée, pour mieux laisser le visage à découvert ; on verra plus loin qu'il devait s'agir d'un autre type de casque. Il ne portait pas d'épée, du moins elle n'est pas visible, et tenait dans la main droite un bâton de commandement pointé horizontalement vers le spectateur.

Dans cette illustration, plus documentaire qu'artistique, deux perspectives s'affrontent, celle du tombeau qui est en réalité placé dans l'axe entre les deux piliers, et celle du fronton avec l'effigie… Cette licence artistique permet de mieux voir la figure du duc qui, étant donné sa pose, devait effectivement regarder vers sa droite, de façon à interpeller les visiteurs passant dans le transept et s'arrêtant devant la petite chapelle qui porte aujourd'hui son nom. Cette pose évoque, dans ses grandes lignes, une combinaison de celles que Michel-Ange avait données, un peu plus d'un siècle auparavant, vers 1525-1534, à Laurent et Julien de Médicis, dans leurs célèbres tombeaux florentins à San Lorenzo. La position générale du corps, à l'exception de celle des bras, pourrait être inspirée de la figure de Laurent, tandis que l'idée de la draperie sur les jambes, la main gauche posée sur la cuisse gauche et le bâton de commandement tenu dans la main droite, même si l'attitude est différente, se trouvent dans celle de Julien. Quant aux plumes qui couvrent ou entourent le timbre du casque, elles pourraient être un lointain écho du décor à palmettes volutées ornant le sommet de la superbe et singulière bourguignotte à l'antique de Laurent de Médicis. Naturellement, le génie de Michel-Ange n'anime pas la statue genevoise et un gouffre artis-

4. Art 1892, pp. 99-100

5. Art 1892, pp. 103-104

6. Sénebier 1790, p. 140 (AEG Ms Rés. 86/15/1, p. 51)

tique la séparait certainement déjà de ses lointains modèles. Notons encore que les deux statues de Florence sont elles aussi assises sur un socle en pierre, au centre d'une niche rectangulaire peu profonde flanquée de pilastres. À la différence des colonnes de Genève, ils ne soutiennent pas de tympan. Cependant, ce motif architectural, inexistant dans les tombes murales florentines, est présent dans les encadrements des fenêtres en *pietra serena*, qui ressortent sur les murs blancs de la sacristie abritant les tombeaux. Il se peut que toutes ces similitudes ne soient que pure coïncidence, aussi ne les signalons-nous ici que pour mémoire.

Quoi qu'il en soit, il est curieux que Sénebier et peut-être d'autres aussi aient cru, alors que la statue n'avait pas encore subi de dommages, qu'elle était en plâtre. S'il en avait été ainsi, rien d'elle n'aurait résisté au temps lorsqu'elle fut brisée en 1794, en même temps que le tombeau, et jetée avec d'autres fragments de celui-ci hors du temple. En 1801, les débris s'y trouvaient toujours ; on décida alors de les faire rentrer à Saint-Pierre : « Le Cit.n Odier, au nom du dit Comité, a rapporté que les piéces de marbre, dont le tombeau du Duc de Rohan était composé, sont encore déposées dans un angle extérieur du Temple de S.t Pierre ; que comme elles n'appartiennent pas à la societé et qu'on ne peut les restituer au propriétaire, il a pensé de les remettre à la Societé de bienfaisance pour en disposer comme elle jugera à propos. Dont opiné, l'on a arrêté de charger le Comité des immeubles de faire déposer les piéces de marbre dont il s'agit dans le Temple de S.t Pierre[7]. » Si la statue avait été en plâtre, ses morceaux friables n'auraient pas pu subsister, exposés pendant six ans aux intempéries du climat de Genève. D'ailleurs, les documents qui s'y rapportent, datés selon le calendrier républicain du 12 ventôse de l'an IX, parlent toujours de « piéces de marbre », sans toutefois spécifier la couleur de celles-ci. Une fois à l'intérieur de Saint-Pierre, les fragments ne furent pas remontés dans l'ancienne chapelle du duc, ou ailleurs, comme on aurait pu s'y attendre, car dix-neuf ans plus tard, en avril 1820, Jean-Marc Dupan, Jacques Eynard et Georges Vanière, désirant voir les restes du monument, furent choqués de l'état chaotique des débris et honteux de la mauvaise image que Genève donnait ainsi aux étrangers qui voulaient voir ledit monument, le seul – selon eux – que possédât Genève. Quelques jours après cette visite, Dupan adressa une longue lettre à Marc-Auguste Pictet, président de la Société pour l'avancement des arts, lui faisant part de sa déception et de son indignation, et lui demandant son aide pour faire remonter le tombeau, et sauver ainsi de l'oubli un monument qui relevait de sa compétence : « Je prends la liberté de m'adresser à vous, pour vous faire part d'une chose qui doit interesser les amateurs des arts et des monumens et toutes les personnes qui mettent du prix aux souvenirs historiques : Je veux parler du tombeau du Duc de Rohan qui existait jadis dans l'Eglise de S.t Pierre et que la cupidité aussi bien que la folie revolutionnaire avoit renversé. Curieux de voir les restes de ce monument, je me suis rendu il y a peu de jours a S.t Pierre avec Mess. Eynard & Vaniere, nous esperions trouver les débris du tombeau placés dans la chapelle de maniere a ce qu'il fut possible de les examiner ; Il est difficile d'exprimer le sentiment que nous avons éprouvé en voyant les marbres épars entassés & couverts des debris des ridicules autels qui ont servi aux farces revolutionnaires : sans qu'il nous fut possible d'entrer dans cette chapelle & de voir l'objet de nos recherches. / Il seroit bien tems, d'effacer cette trace du vandalisme revolutionnaire, et de retablir un monument honorable pour notre patrie : Tous les étrangers demandent à voir le tombeau du Duc de Rohan, on ne peut leur faire voir que des ruines, qui semblent attester de notre part aussi peu de gout pour les arts que de respect pour le souvenir d'un homme illustre. / Je viens donc Monsieur, appeller votre attention sur cet objet : amateur eclairé, partisan de tout ce qui est bon & utile, zelé pour tout ce qui peut contribuer au bien ou à l'honneur de notre patrie, vous ne negligerez surement pas un objet de la nature de celui dont j'ai l'honneur de

7. AEG, cote A2 Société économique, p. 123, séance du 12 ventôse an IX (3 mars 1801)

vous entretenir : Président de la Société des Arts, cet objet est de votre ressort & je dois esperer que par votre entremise nous verrons cesser l'oubli scandaleux dans lequel est plongé le seul monument que possede Geneve / Autant qu'il nous a été possible d'en juger, mes amis et moi, les marbres existent tous, la statue n'est pas tellement endommagée qu'elle ne puisse être facilement restaurée ; le bon fronton & les colonnes de marbre noir ainsi que les inscriptions sont entieres : Ce seroit donc une faible dépense que celle qu'occasionneroit le retablissement de ce tombeau. Cette consideration doit aussi être favorable a ma demande dans un moment ou l'on peut objecter que l'on a tant de choses a faire[8]. » Grâce à cette lettre, on sait qu'apparemment toutes les pièces en marbre existaient encore et que « la statue n'est pas tellement endommagée qu'elle ne puisse être facilement restaurée ». Cela implique qu'elle avait survécu à six ans d'intempéries et à beaucoup d'autres de laisser-aller… Trop, à notre avis, pour les morceaux plus ou moins grands d'une statue prétendument en plâtre, que l'on peut supposer avoir été cassée à coups de masse. La Société pour l'avancement des arts prit connaissance de la lettre adressée à son président lors de sa séance du 9 mai suivant, et la renvoya à la Société économique, accompagnée d'une note signée de son président dont voici la teneur : « La Societé des arts ayant eu communication de la lettre ci-dessus dans la séance du 9 mai a invité son Président à en faire part au Président de la Societé Economique, en le prévenant que la Societé des arts offre ses services pour concourir à la restauration demandée, et qui lui semble très convenable, en tout ce qui pourra être considéré comme étant de son ressort[9]. » Quelques jours plus tard, la lettre de Dupan et la note de Pictet furent lues lors de la séance du 15 mai de la Société économique, mais aucune décision ne fut prise à ce sujet, ou du moins n'est-elle pas consignée dans le procès-verbal. Cependant, une visite et un rapport sur l'état du tombeau du duc furent sans doute demandés, puisque le 5 juin suivant : « M.r Diodati a rapporté qu'il a fait une première inspection du monument du Duc de Rohan, et qu'il a fait enlever de la chapelle ce qui était étranger à ce monument et l'on a ajouté que la Societé des arts s'occupe d'un rapport à faire à ce sujet[10]. » Cette communication fut suivie, le 19 juin, d'une autre de son président, qui signale à propos du « tombeau du Duc de Rohan, que toutes les pièces de ce monument existent, que la réconstruction ne peut s'en faire qu'à la journée, que l'on indique le S.r Lequin fils comme capable d'y travailler, que l'on conjecture que les frais seront considérables, que mr. Jaquet, de la Societé des arts, qui s'en est occupé, a dit ne pouvoir faire un devis et qu'ainsi on ne peut rien proposer de déterminé ni d'approximatif[11] ». Toutefois, on arrêta lors de la séance de demander un devis pour sa restauration et « d'écrire à la Société des arts pour l'inviter à presser mr. Jaquet de dresser un devis pour le rétablissement du monument dont s'agit[12] ». Ce devis fut envoyé le 3 juillet 1820 par le conseiller Gallatin à son oncle, Auguste Saladin-de Budé, vice-président de la Société économique, en précisant que, selon lui, « il convient que la Société Economique se charge de cette restauration ». Pour Gallatin, il s'agit d'un devis approximatif qui « ne peut être que très imparfait parce qu'on n'a pu calculer exactement ce qu'il y aurait de journées pour rétablir le Piedestal composé de très gros blocs de marbre difficiles à remuer dans un très petit local » et qui s'élève à un montant total de 1 990 florins répartis ainsi : 1 000 florins « pour la maconnerie rassembler & remonter les marbres » ; 60 florins « pour demonter les bancs & les remonter » ; 150 florins « pour reparation à la statue » ; 80 florins pour la « restauration des armoiries » ; 100 florins pour la « restauration de la voute & peinture » ; 240 florins pour les « traverses pour les grilles en fer » et 360 florins pour les « grilles en bois noir les lances dorées[13] ». Malgré l'avis de Gallatin qui, comme on l'a vu, considérait que cette restauration devait être prise en charge par la Société économique, celle-ci, estimant qu'il n'était pas dans ses obligations de s'en occuper, se limita à accepter de s'en charger, mais refusa de le faire à ses frais. Toutefois, elle se proposa de participer aux dépenses pour la somme de dix louis, soit environ 510 florins[14].

8. AEG, Société économique, A ann 5, n° 205

9. AEG, Société économique, A ann 5, n° 205

10. AEG, cote A5 Société économique, p. 222, séance du 5 juin 1820

11. AEG, cote A5 Société économique, p. 225, séance du 19 juin 1820

12. AEG, cote A5 Société économique, p. 225, séance du 19 juin 1820

13. AEG, Société économique, A ann 5, n° 216 a-b

14. AEG, cote A5 Société économique, p. 228, séance du 3 juillet 1820

Le temps passa, cinq années s'écoulèrent et les vestiges du tombeau du duc de Rohan retombèrent dans l'oubli… Enfin, en avril 1825, MM. Girod et Rieu, lors d'une visite au temple de Saint-Pierre, furent à leur tour très impressionnés par le mauvais état de la chapelle et des restes du monument. Le premier fit part de sa désagréable surprise à la Société économique, lors de la séance du 19 avril : « Mr. Girod a dit que dernierement mr. le Conseiller Rieu et lui ont fait la visite du Temple de S.t Pierre et qu'ils ont été frappés de l'état de désordre dans lequel se trouve la Chapelle où le mausolée du Duc de Rohan avait été élevé et qui ne renferme aujourd'hui que les fragmens de ce mausolée qui a été renversé pendant la révolution ; qu'ordinairement les étrangers qui viennent à Genève demandent à voir le mausolée dont il s'agit et qu'on n'a que des débris à montrer ; et qu'il serait convenable de s'occuper des moyens de restaurer ce monument[15]. » Dans la commission, plus personne ne devait encore avoir en mémoire la décision prise à propos du tombeau, car on chargea le secrétaire « de faire recherche dans les registres de ce qui a été statué sur une proposition faite par la Societé des arts tendante au rétablissement du monument dont il est question et rapporter[16] ». Le 3 mai suivant, celui-ci présenta son rapport sur ce qui avait jadis été résolu à ce sujet et, après qu'il eut rappelé les faits, qu'il situe par erreur en 1822 au lieu de 1820, la Société économique fut une fois de plus « de l'avis de ne pas prendre l'initiative dans une affaire, qui étant d'un intérêt public et se trouvant étrangere au but pour lequel la Societé a été instituée, ne peut la regarder directement[17] ». Tout semblait retourner au point mort, mais, une année après, on trouve sobrement consigné dans le procès-verbal de la séance du 27 juin 1826 : « … il [le président] a informé que le monument du Duc de Rohan, placé dans une chapelle de ce Temple a été restauré et a dit que cette restauration a été faite aux [frais] du Gouvernement, comme étant un objet d'ordre public et tenant à l'histoire[18] ». Nous n'avons pas trouvé de document nous permettant de savoir si, pour cette restauration, on s'adressa à Lequin fils, déjà nommé dans le rapport mentionné du 19 juin 1820… Quoi qu'il en soit, on a au moins la consolation de lire, à la page 58 du deuxième volume du *Grand Livre* de la Ville de Genève, sous les « Dépenses imprévues » de l'année 1826 : « 1826, Juin, 30, à Trésorier g.al p.r mandat à divers p.r la restauration du tombeau du Duc de Rohan », suivi de l'énigmatique montant « 142 47 „ 2079 5[19] », présenté vraisemblablement en double mesure monétaire. Cette sèche notice a l'intérêt de nous apprendre que, comme on pouvait s'en douter, le mausolée du duc fut remonté et restauré par « divers », c'est-à-dire par plusieurs personnes et/ou corps de métiers. Quant à la personne chargée de rétablir la statue dans son intégrité, on ignore si elle était issue des milieux artistiques de la ville ou s'il s'agissait d'un simple artisan, capable d'assembler et de raccommoder les morceaux. La statue, restaurée selon des critères plus ou moins discutables, laissait à désirer, sans qu'on sache si ce choix tenait à l'économie des moyens mis à disposition ou au fait qu'on avait tenté de parer, comme tant d'autres fois, au plus pressé. Par ailleurs, le monument n'était que peu visible… En effet, le mausolée du duc de Rohan se trouvait alors dissimulé derrière la palissade en bois qui fermait la chapelle depuis 1659 pour empêcher qu'on se livre à des prières idolâtres devant l'image du duc, pris pour un saint, comme il semble que cela arriva cette année-là[20]. Et, de plus, il était recouvert depuis 1675 par une estrade à gradins en bois, destinée aux personnes de qualité assistant aux offices[21]. Cela explique la mention, dans le devis de 1820, de frais pour les bancs et les grilles. Le mausolée survécut ainsi partiellement dissimulé jusqu'en 1835 et 1847, années où furent enlevées respectivement les grilles et l'estrade[22].

La chapelle dégagée put enfin révéler son contenu et apparaître sinon dans toute sa splendeur, du moins dans sa dignité recouvrée. On la retrouve dans cet état vers 1888, sur la foi des deux seules photographies qui nous sont connues du monument, prises avant le remplacement de la statue du duc par celle que l'on voit aujourd'hui. Ces deux photos

15. AEG, cote A6 Société économique, p. 69, séance du 19 avril 1825

16. AEG, cote A6 Société économique, p. 69, séance du 19 avril 1825

17. AEG, cote A6 Société économique, p. 71, séance du 3 mai 1825

18. AEG, cote A6 Société économique, p. 164, séance du 27 juin 1826

19. AVG, cote 152.Gl.2

20. Art 1892, pp. 105-107

21. Art 1892, p. 108

22. Art 1892, pp. 115-116

3. Photographe anonyme | *Genève, Cathédrale Saint-Pierre, Mausolée du duc de Rohan*, vers 1880 | Négatif au gélatino-bromure d'argent sur verre, 24 × 18 cm (CIG, inv. VG N 18 × 24 809) | Cette vue montre l'ancienne statue « restaurée ».

sont conservées au Centre d'iconographie genevoise ; l'une fait partie du fonds du Vieux-Genève (fig. 3)[23], et l'autre, réalisée par F. Charnaux de Genève, de celui de la collection iconographique de la Bibliothèque publique et universitaire[24]. Grâce à elles, il nous est permis de visualiser la restauration de 1825 et, plus particulièrement, celle de la statue qui nous occupe. Relevons tout d'abord, pour ce qui est du tombeau lui-même, que, d'une part, le cartouche rectangulaire qui orne la face extérieure de la cuve, retenu visuellement par un cuir décoratif, n'a pas d'inscriptions, comme c'est le cas dans l'image parue dans l'édition de 1685 de l'ouvrage de Spon, à l'encontre de celles de 1680 et 1682 qui en comportent toutes deux ; et, d'autre part, que les queues des lions couchés au pied du cartouche sont tout à fait différentes. Quant à la couronne ducale à fleurons qui figurait, posée sur un coussin, au milieu du sarcophage, elle n'existe plus, à l'exception d'un fragment inséré

23. CIG (ancienne collection Vieux-Genève), inv. VG N 18 × 24 809

24. CIG (collection iconographique BPU), inv. 26 P Int 9 (1979/148/17)

dans la niche, à la gauche de l'effigie du duc. Celle-ci nous réserve aussi des surprises, et, mis à part sa position – elle est beaucoup moins tournée vers le spectateur qui la contemplerait depuis le seuil de la chapelle, ce qui pourrait être un simple écart d'orientation –, force est de constater qu'elle a énormément perdu en grâce et en mouvement. Ainsi, notons principalement, d'une part, que les jambes, jadis croisées, sont devenues parallèles et dotées de genoux et de cuisses informes ; et, d'autre part, que le bras droit a changé de position, ainsi que le bâton de commandement, et encore que le visage du duc de Rohan a été sensiblement dénaturé par l'absence de la barbiche. Quant à son casque, que nous voyons mieux ici que dans la gravure illustrant l'ouvrage de Spon, il devrait s'agir d'un chapel à bords larges et inclinés analogue à celui que comporte une armure dite « de Henri IV de France », datable de 1590-1605 et conservée au Musée de l'Armée à Paris[25]. Il est manifeste que les parties faibles et saillantes de la statue, comme la tête, le bras droit avec le bâton et les jambes, furent certainement les premières à subir les coups des vandales de 1794. On ignore – à cause d'autres vandales, institutionnels ceux-là, dont nous parlerons plus loin – si l'on s'acharna véritablement sur cette statue. Il faut rappeler, à ce sujet, avec toute la prudence nécessaire, ce que Dupan disait de l'état de l'effigie en 1820 : « la statue n'est pas tellement endommagée qu'elle ne puisse être facilement restaurée ». Qu'elle présentât des éléments abîmés à différents degrés et que des fragments plus ou moins importants furent manquants, il est permis de le supposer, mais ce qui se dégage avant tout de cette figure est l'impression d'un grossier rafistolage, qui a permis dans un premier temps de la sauver, mais qui l'a en même temps défigurée, ce qui prouve que le montage a dû se faire à l'écart et peut-être aussi dans le désintérêt du milieu artistique genevois. Cette restauration manquée est probablement l'une des raisons qui firent que la disparition de la statue se passa plus tard dans l'indifférence générale.

Deux décennies après sa problématique restauration, on avait déjà oublié la nature de sa matière, nouvelle preuve du peu d'intérêt qu'elle suscitait à Genève. Ainsi, Jean-Jacques Rigaud signalait à son sujet, en 1847, dans son *Recueil de renseignements relatifs à la culture des beaux-arts à Genève* : « Le tombeau avait été travaillé en Italie. Le mausolée est simple et de bon goût. Le duc, dans l'attitude du commandement, est assis sous un dôme de marbre noir. Mais cette statue de plâtre dépare un monument dont tout le reste est en marbre[26] »… On croirait lire du Sénebier ! Puis il ajoutait dans une note : « Le modèle en plâtre devait être remplacé par une statue en marbre, qui n'a jamais été exécutée[27]. » Depuis sa destruction en 1794, et jusqu'en 1826, période durant laquelle elle gisait à terre en morceaux, toute personne intéressée aurait aisément pu identifier la matière dont elle était réellement constituée… Mais nous avons déjà vu le peu de curiosité qu'elle suscitait, cassée ou pas.

Le mausolée tout entier avait aussi ses détracteurs, comme Jean-Daniel Blavignac, qui écrivait en 1845 : « La lourde et insignifiante construction en marbre noir établie sur ce tombeau offre trop peu d'intérêt, sous le rapport de l'art, pour que je puisse en parler ici[28]. » Cet architecte, chargé de la restauration de Saint-Pierre, avait de la suite dans les idées puisque, ne l'appréciant nullement, il voulut même détruire le monument, et peu s'en fallut qu'il ne parvienne à ses fins ! En effet, on apprend, par le procès-verbal de la séance du 3 avril 1852 du Conseil administratif de la Ville de Genève, que « M. le Président [Marchinville] et M. Vettiner, en visitant le temple de St Pierre avec M. Blavignac, ont pensé qu'il y aurait convenance de supprimer, ainsi que cela a été maintes fois mis en avant le cénotaphe du duc de Rohan qui se trouve dans le bas coté du midi du temple de St Pierre. Ce monument de mauvais gout surmonté d'une statue de plâtre n'offre pas d'intérêt sous le rapport de l'art et ne serait regretté de personne »… Heureusement pour l'histoire de

25. Paris, Musée de l'Armée, inv. G 122 (voir GODOY 2002.1, p. 92, fig. 9)

26. RIGAUD 1847, p. 15

27. RIGAUD 1847, p. 15, note 1

28. BLAVIGNAC 1845, p. 116, note 2

Genève, le Conseil ajourna sa décision et considéra « que la suppression de ce monument devrait être soumise à l'approbation du Conseil Municipal[29] ».

Face à cette situation critique, Alfred Cramer, membre du Consistoire et auteur, en 1844, d'une intéressante étude consacrée au duc de Rohan, intitulée « Fragment historique sur le duc Henri de Rohan, sur son séjour à Genève et sa sépulture[30] », adressa le 30 mai 1852 une lettre au président du Conseil administratif « contenant diverses observations à l'égard du projet de supprimer le tombeau de Rohan qui se trouve dans le temple de St Pierre » et « engage le Conseil à renoncer à ce projet[31] ». Celui-ci ajourna sa délibération sur cette affaire et décida, le 2 juin suivant, de se déplacer au temple pour juger sur place, avant de prendre une décision à propos de sa conservation[32]. Les conclusions de cette visite figurent dans le procès-verbal de la séance du 4 juin : « Il a été reconnu que pour la commodité du service du temple les jours de grande communion, le déplacement du monument est désirable, et qu'il y avait une petite chapelle près de la sacristie où il pouvait être placé sans aucun inconvénient. / D'autre part le Conseil reconnait aussi que comme monument historique il y a de l'intérêt à conserver ce tombeau. Si donc il y a quelque hésitation aujourd'hui entre l'alternative de la conservation du monument et celle de son déplacement pour le rétablir dans une autre chapelle du Temple, c'est que le Conseil balance entre le désir d'opérer dans le Temple un arrangement agréable au Consistoire et la dépense considérable qu'occasionnerait ce déplacement, il a été question de 16.000 francs[33]. » Le mausolée du duc de Rohan, considéré ce jour-là comme monument historique, venait d'être préservé de la destruction, mais pas, en revanche, du risque d'être déplacé, ce qui n'était alors qu'une simple question d'argent… Un tel chambardement aurait été risqué, car le transfert d'un monument déjà à l'étroit dans sa chapelle d'origine vers un autre espace encore plus restreint aurait probablement été fatal à son intégrité. Heureusement, le surlendemain de cette visite et le jour même où l'on consignait cette décision dans le procès-verbal du Conseil administratif, le Consistoire revint sur son propos et adressa à celui-ci une lettre manifestant son vœu de ne rien changer : « M. le Pasteur Oltramare, Vice Président du Consistoire, adresse au Conseil une lettre en date du 4 c[t] [courant] dans laquelle le Consistoire témoigne le désir que le Conseil Administratif ne touche point au tombeau du duc de Rohan dans le temple de St Pierre pour supprimer ce cénotaphe ou pour le transporter dans quelque autre lieu[34]. » Depuis ce jour, les mauvais esprits paraissent s'être apaisés autour du monument et les intentions de Blavignac semblent s'être réduites à l'éventuelle pose « d'une inscription placée contre le mur du temple à côté du cénotaphe », pour laquelle il avait déjà présenté, en avril 1852, un devis de 289 francs et, vraisemblablement aussi, un dessin[35]. Cette plaque de marbre aurait dû être placée, lorsqu'il envisageait de démolir le mausolée, « dans la nef vis-à-vis d'un monument semblable de D'Aubigné[36] », ce qui n'était certainement plus le cas en juin 1853, lorsque le conseiller Vottiner, qui le soutenait, remit le projet à l'ordre du jour[37]. Enfin, puisque par un consensus général on s'accordait à préserver le mausolée, on pensa même à l'embellir…

En effet, le même François-Gaspard Marchinville, président du Conseil administratif, qui avait soutenu, comme on vient de le voir, l'idée de démolir le mausolée, annonça lors de la séance du 19 juillet 1853 qu'il « a entendu dire que la cuirasse du Duc de Rohan existe à l'arsenal de Genève et il propose que le Conseil fasse au Conseil d'Etat la demande de cette armure pour la placer sur le tombeau de ce guerrier dans le Temple de St Pierre, afin de compléter la restauration de ce monument[38] ». L'armure fut officiellement demandée le lendemain et la réponse, positive, datée du 27 courant, fut communiquée lors de la séance du même jour. Dans sa lettre, le chancelier Marc Viridet transmettait l'arrêté du Conseil d'État, pris sur préavis du Département militaire, accordant « au Conseil Administratif

29. AVG, cote 03.PV.11, p. 315, séance du 3 avril 1852

30. CRAMER 1844

31. AVG, cote 03.PV.11, pp. 467-468, séance du 31 mai 1852

32. AVG, cote 03.PV.11, p. 474, séance du 2 juin 1852

33. AVG, cote 03.PV.11, pp. 480-481, séance du 4 juin 1852

34. AVG, cote 03.PV.11, pp. 480-481, séance du 4 juin 1852

35. AVG, cote 03.PV.11, p. 315, séance du 3 avril 1852

36. AVG, cote 03.PV.11, p. 315, séance du 3 avril 1852

37. AVG, cote 03.PV.12, p. 359, séance du 27 juin 1853

38. AVG, cote 03.PV.12, p. 400, séance du 19 juillet 1853

les fins de sa demande, en réservant à l'Etat la propriété sur cette armure et le droit de la réinstaller plus tard à l'arsenal, s'il vient à le juger convenable». En même temps, le chancelier «invite le Conseil Administratif à s'entendre avec le Département militaire pour la remise de cette armure[39]».

Cette armure nous est déjà connue grâce à l'inventaire topographique de l'Arsenal daté de 1683[40]. Elle se trouvait alors dans la Salle Basse, à l'emplacement signalé par le numéro 16, tandis que quatre autres figures armées étaient situées respectivement aux numéros 3, 4, 11 et 21. L'armure considérée comme étant celle du duc de Rohan y est présentée sous la rubrique: «A la teste du Ratelier du millieu du costé de la treille un habit de fer complet, le Casque et le bouclier doré l'haussecol de feu Mons.r le Duc de Rohan, une pertuisane une masse de Suisse, deux fleaux de fer[41]». Nous ne savons pas depuis quand cette armure, qui s'avère être composite, portait cette attribution, ni si celle de 1853 était toujours la même que celle de 1683. Quoi qu'il en soit, la véritable armure du duc de Rohan fut offerte par lui-même à la République de Venise, dont il fut capitaine général en 1630, après avoir été contraint à l'exil par Louis XIII. Cette armure et une épée dorée lui ayant aussi appartenu sont mentionnées dans l'inventaire de l'armurerie du Conseil des Dix de 1773, rédigé par Marcantonio Guerra: «*Quella* [corazza] *con Spada dorata fù del Duca di Roan francese General della Repubblica la dicui spada fù posta nelle Sale ordine degl'Eccemi Capi del C.o di X.ci l'anno 1634. 24 Luglio*[42].» Tant l'armure que l'épée ne sont plus notifiées dans l'inventaire de 1799, toujours de la main du même Marcantonio Guerra[43]. Quant aux autres inventaires conservés, antérieurs à 1773, celui de 1615 est le plus proche par la date, mais il précède la donation et la mort du duc.

Pour en revenir à l'armure «genevoise» du duc de Rohan, on ignore si l'on envisagea initialement de la poser à côté du tombeau, ou couchée sur lui comme une figure armée, ou encore, ce qui est le plus probable, démembrée et ses pièces étalées sur la dalle du tombeau. Quoi qu'il en soit, l'état de conservation de l'armure à l'Arsenal laissait à désirer, puisque le 9 septembre suivant on apprend: «La cuirasse du Duc de Rohan qu'il a été question de placer sur le tombeau dans le Temple de S.t Pierre est assez détériorée pour que la dépense nécessaire pour la restaurer s'élève à 200 francs au moins. / Le Conseil décide que cette armure sera seulement nettoyée[44].» Le temps s'écoula et c'est seulement le 18 février 1856 que l'on entend à nouveau parler d'elle: «M. Alexis Vincent, fourbisseur, présente un compte de fr 65. pour le nettoyage de la cuirasse du duc de Rohan[45].» Un nettoyage d'une durée de presque trente mois est un record! Mais il est vrai qu'il n'avait coûté que soixante-cinq francs, beaucoup moins que les deux cents estimés en 1853 pour la restauration de l'armure… Celle-ci, posée peut-être pour la première fois, remplit alors pleinement son rôle, à savoir de représenter «la cuirasse que l'on dit avoir appartenu au Duc de Rohan[46]», qui deviendrait peu après, comme on pouvait s'y attendre, «celle de…». Et cela sans interruption jusqu'en octobre 1869, quand, en raison de travaux engagés pour le remplacement des calorifères de Saint-Pierre par d'autres chauffages en sous-sol, moins polluants, l'armure fut provisoirement enlevée, selon le livre d'inventaire du Musée mentionné au début de cet article. La fumée des calorifères existants, dont l'un se trouvait dans la chapelle de Rohan, salissait, en effet, fortement les tours de la cathédrale. Signalons à ce sujet, à titre documentaire, que même avec les nouveaux calorifères, pour pouvoir élever de seulement dix degrés la température à l'intérieur de Saint-Pierre, il fallait, en 1870, six heures et une demi-tonne de houille[47]! Le Consistoire avait déjà demandé au Conseil administratif, le 17 juin 1869, soit quatre mois avant que l'armure ne rentre à l'Arsenal, «l'autorisation de faire dans le temple de S.t Pierre, les travaux nécessaires pour l'établissement de nouveaux calorifères en remplacement des appareils actuels», et celui-ci avait répondu favora-

39. AVG, cote 03.PV.12, pp. 416-417, séance du 27 juillet 1853

40. AEG Milit. Q1: «Disposition des armes de la Sale Basse avec L'Invantaire»

41. Godoy 2002.2, p. 92, fig. 41

42. Franzoi 1990, p. 245

43. Franzoi 1990, pp. 250-251

44. AVG, cote 03.PV.12, p. 515, séance du 9 septembre 1853

45. AVG, cote 03.PV.15, p. 74, séance du 18 février 1856

46. AVG, cote 03.PV.15, p. 74, séance du 18 février 1856

47. AEG, Consistoire R108, séance du 1er février 1870

4. *Morion*, France, vers 1560-1570 | Acier gravé et doré, poids 2 013 g (MAH, inv. C 913)

blement le 24 juin[48]. Six mois après, le 15 décembre 1869, le président du Conseil administratif, Alfred Le Royer, s'informa auprès du Consistoire de l'avancement des travaux entrepris et se préoccupa de la remise en place de l'armure : « Je viens vous demander si les travaux d'arrangements et de nettoiements sont terminés dans l'église de S.t Pierre ; dans ce cas, je vous prie de vouloir bien m'en prévenir pour que je puisse faire replacer l'armure placée sur le tombeau du duc de Rohan[49]. » Le Consistoire lui répondit le 20 courant et tout laissait penser que l'armure allait regagner le tombeau du duc incessamment : « Quant à ce qui concerne le tombeau du Duc de Rohan, les travaux de S.t Pierre sont terminés à quelques détails près, qui ne sont point de nature à empêcher que vous fasiez remplacer l'armure qui avait été enlevée il y a quelques semaines[50]. » Cependant, le retour ne se fit pas aussi vite que cet échange de lettres le laisse entendre, car l'inventaire de la Salle des Armures de 1867 déjà mentionné nous informe, par ses annotations, qu'il n'eut

48. AEG, Consistoire P14, lettre du Conseil administratif de la Ville de Genève du 24 juin 1869

49. AEG, Consistoire P14, lettre du 15 décembre 1869 ; AVG, cote 03.CL.XVIII, n° 372

50. AEG, Consistoire C.L.9, p. 446

5. *Colletin*, Italie, vers 1617-1618 | Cuivre doré, repoussé et ciselé, poids total 1 420 g (MAH, inv. D 101)

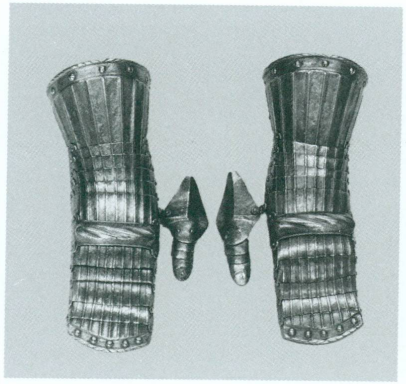

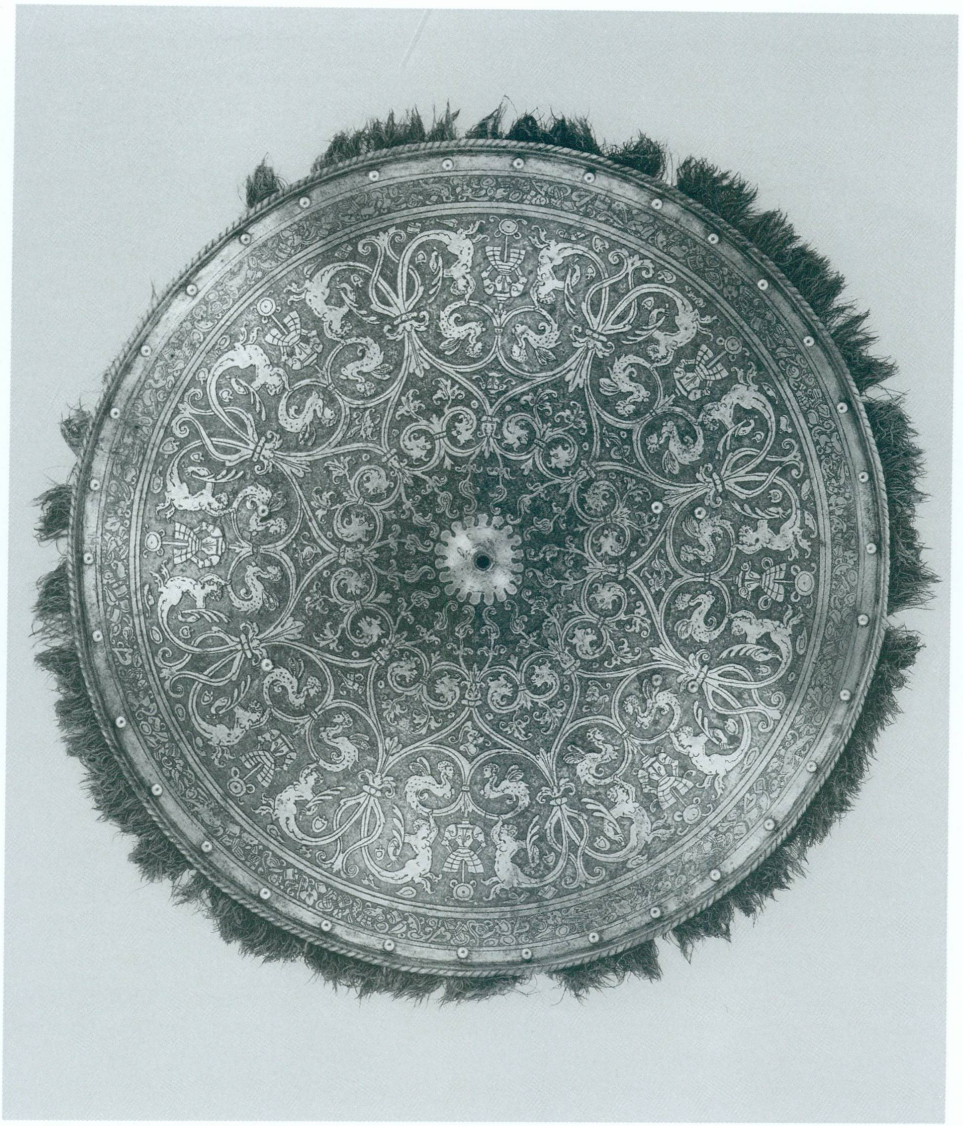

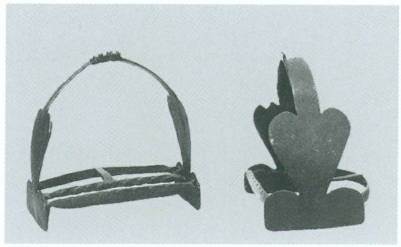

De haut en bas :

6. *Paire de mitons*, Allemagne, début du XVIe siècle | Acier, poids 627 et 680 g (MAH, inv. D 102)

7. Atelier Missaglia (Milan), *Grève gauche avec soleret, d'une paire*, fin du XVe siècle | Acier, poids 1 571 g (MAH, inv. D 103)

8. *Paire d'étriers*, Suisse ou France, XVIIe siècle | Acier noirci, poids 724 et 735 g (MAH, inv. F 73)

lieu que le 25 juin 1870. De plus, l'armure remise alors n'était plus celle prêtée entre 1853 et 1869…

La première armure déposée sur le tombeau nous est connue grâce à l'inventaire de 1867, car les pièces qui la composaient y sont accompagnées d'une mention précisant qu'elles avaient été placées sur le tombeau du duc de Rohan et qu'elles étaient retournées à l'Arsenal en octobre 1869. Il s'agissait, en allant de la tête aux pieds, d'un superbe morion français de 1560-1570 environ, portant, au sein de son riche décor gravé et doré, l'inscription *NICOLAS DE LEPINASE* (fig. 4)[51] ; d'un colletin de 1617-1618 en cuivre doré, repoussé et ciselé, historié de scènes de chasse tirées de l'œuvre gravé d'Antonio Tempesta (1555-1630), pièce que l'on ne portait pas avec l'armure mais sur un buffletin ou avec le costume civil (fig. 5)[52] ; d'une paire de mitons cannelés allemands, du début du XVIe siècle (fig. 6)[53] ; d'une exceptionnelle paire de grèves avec solerets à pied d'ours, œuvre du célèbre atelier Missaglia de Milan, de la fin du XVe siècle (fig. 7)[54] ; d'une paire d'étriers noirs ornés d'un motif en forme de cœur, suisse ou française, du XVIIe siècle (fig. 8)[55] ; enfin, comme pièce complémentaire, d'une très belle rondache gravée et dorée d'Italie du Nord, datable de

9 (page ci-contre). *Rondache*, Italie du Nord, vers 1570 | Acier gravé et doré, poids 3 265 g (MAH, inv. F 75)

10. *Chanfrein*, Italie du Nord, vers 1560-1570 | Acier gravé et doré, poids 953 g (MAH, inv. F 74)

51. *Morion*, France, vers 1560-1570 | Acier gravé et doré, poids 2 013 g (MAH, inv. C 913)

52. *Colletin*, Italie, vers 1617-1618 | Cuivre doré, repoussé et ciselé, poids total 1 420 g (MAH, inv. D 101 [voir GODOY 1981, pp. 107-108])

53. *Paire de mitons*, Allemagne, début du XVIe siècle | Acier, poids 627 et 680 g (MAH, inv. D 102)

54. Atelier Missaglia (Milan), *Paire de grèves avec solerets à pied d'ours*, fin du XVe siècle | Acier, poids 1 571 et 1 684 g (MAH, inv. D 103)

55. *Paire d'étriers*, Suisse ou France, XVIIe siècle | Acier noirci, poids 724 et 735 g (MAH, inv. F 73)

56. *Rondache*, Italie du Nord, vers 1570 | Acier gravé et doré, poids 3 265 g (MAH, inv. F 75)

57. *Chanfrein*, Italie du Nord, vers 1560-1570 | Acier gravé et doré, poids 953 g (MAH, inv. F 74)

1570 environ (fig. 9)[56]. Cet ensemble hétérogène comprenait peut-être aussi un chanfrein gravé et doré (fig. 10)[57], de mêmes provenance et datation que la rondache citée précédemment, car, bien que cette pièce ne soit pas accompagnée dans l'inventaire d'une mention disant expressément qu'elle fut déposée sur le tombeau, elle possède en revanche, comme toutes les autres, celle de « Rentré en Oct. 1869 ».

Cette figure armée comportait des pièces importantes de l'art de l'armure, mais force est de constater que, ainsi réunies, elles ont dû faire sourire ou irriter, là-haut, le duc de Rohan… L'intention était cependant fort louable, car cette « armure » réunissait des pièces qui comptent parmi les meilleures de la collection de la Salle des Armures du Musée d'art et d'his-

11. *Morion*, Italie du Nord, vers 1570 | Acier gravé, poids 1 214 g (MAH, inv. C 225)

toire de Genève, preuve que l'on avait voulu créer, à l'origine, une riche parure digne du grand homme. Relevons encore l'absence, dans cette figure, du corps d'armure, qui devait certainement exister, comme le prouve la description mentionnée que l'on connaît de cette armure en 1683, mais pour lequel on a curieusement omis de donner des précisions dans l'inventaire de la Salle des Armures.

Quant à la seconde armure, celle placée sur le mausolée en juin 1870, elle ne conservait de la première que les grèves et les étriers… Le reste des pièces ne fut remplacé que par trois autres, beaucoup moins importantes : un morion (fig. 11) et un corps d'armure dont seul le plastron est identifié (fig. 12), tous deux gravés et originaires d'Italie septentrionale, datables respectivement de 1570 et de 1565-1570 environ, ainsi qu'une lourde rondache noire (8 400 g) de 1580-1600, ayant la même provenance, qui servait à se protéger des armes à feu lors de l'assaut d'une forteresse ou dans les tranchées (fig. 13)[58]. Ce changement était certainement dû à l'initiative personnelle du Dr Hippolyte-Jean Gosse, conservateur de la Salle des Armures et du Musée archéologique, qui, à notre avis, préféra ne pas laisser sortir les pièces très importantes afin de ne pas leur faire courir de risques inutiles. D'ailleurs, personne ne semble avoir protesté ni peut-être même s'en être rendu compte, preuve que l'on s'intéressait peu à l'armure en tant que telle. Quoi qu'il en soit, et malgré les lettres mentionnées, échangées en décembre 1869 entre le Conseil administratif et le Consistoire, la nouvelle armure tardait à venir. Ce fut seulement le 14 mai 1870 que le

58. *Morion*, Italie du Nord, vers 1570 | Acier gravé, poids 1 214 g (MAH, inv. C 225) ; *Plastron*, Italie du Nord, vers 1565-1570 | Acier gravé, poids 3 303 g (MAH, inv. D 1) ; *Rondache*, Italie du Nord, vers 1580-1600 | Acier noirci, poids 8 400 g (MAH, inv. F 24)

12. *Plastron de demi-armure*, Italie du Nord, vers 1565-1570 | Acier gravé, poids 3 303 g (MAH, inv. D 1)

président du Conseil administratif demanda à Hippolyte-Jean Gosse de remettre l'armure à sa place : « Je viens vous prier d'avoir l'obligeance de faire replacer sur le tombeau du Duc de Rohan les armes qui en avaient été enlevées pendant les travaux executés dernièrement dans le temple de S.t Pierre[59]. » On sait qu'il s'exécuta comme nous l'avons déjà signalé, en juin suivant, et dix ans plus tard les armes étaient toujours là, comme le prouve un dessin de Henri Hébert Phantaz montrant la chapelle du duc de Rohan, faisant partie d'une série de douze qu'il consacra au canton de Genève, dans un album intitulé *Les Ruines et monuments pittoresques de la Suisse*, paru à Genève en 1880 (fig. 14). C'est grâce à ce dessin que l'on peut enfin visualiser la disposition de l'armure sur le tombeau, cette mise en scène qui a dû, à n'en pas douter, fasciner les uns, horrifier les autres et laisser indifférents la plupart des visiteurs et des fidèles... Les armes que l'on peut voir étalées sont, de gauche à droite de l'image, une rondache dont on aperçoit l'*umbo*, qui semble

59. AVG, cote 03.CL.XX, n° 162

13. *Rondache*, Italie du Nord, vers 1580-1600 | Acier noirci, poids 8 400 g (MAH, inv. F 24)

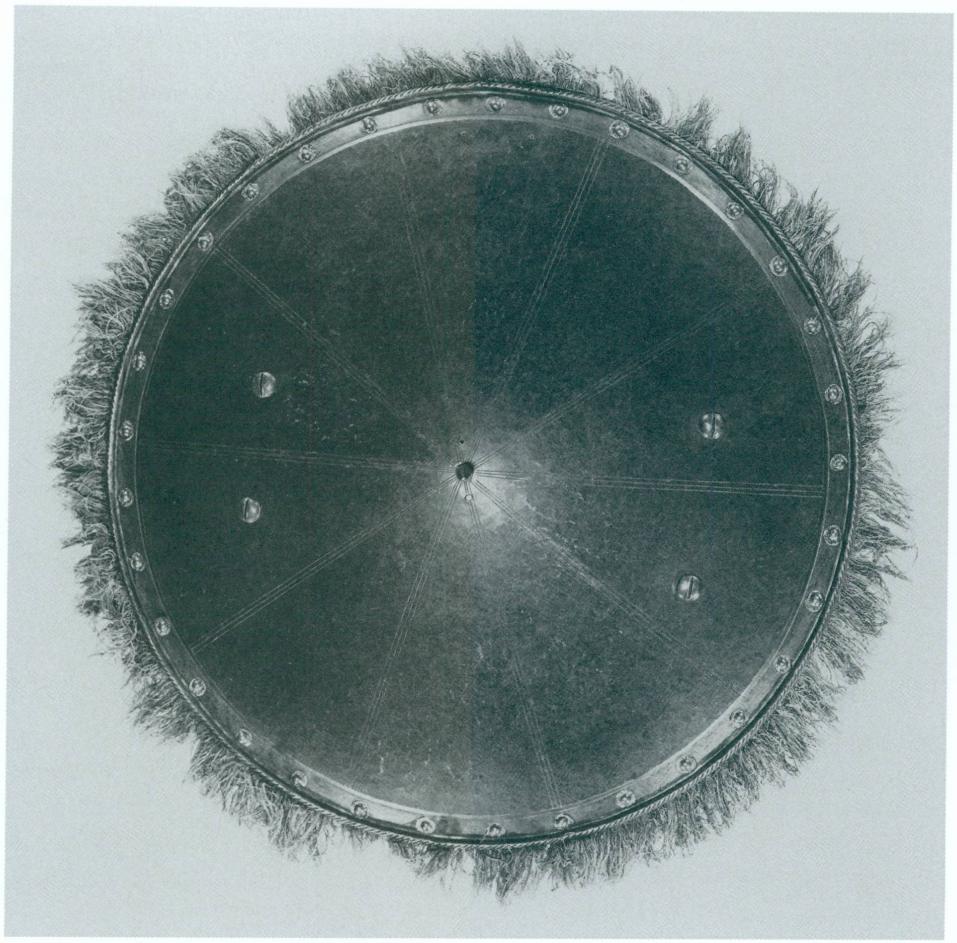

couvrir le pied gauche de l'effigie, un morion, un corps de cuirasse avec ses tassettes articulées et des brassards (avec ou sans les gantelets) croisés sur le ventre ; les grèves et les étriers, non visibles sur le dessin puisque cachés par les piliers, doivent suivre dans un espace très restreint. Ces pièces d'armure n'étaient pas posées directement sur le marbre du tombeau, mais sur un plateau, vraisemblablement en bois, pourvu de six petits pieds en boule disposés aux angles et à mi-longueur des bords longitudinaux. Ce plateau est visible dans les deux seules photographies qui nous sont connues du monument restauré en 1825. On ignore si les pièces d'armure y étaient simplement posées ou fixées. Enfin, en 1885, Hippolyte-Jean Gosse, ayant eu vent de projets de restauration du tombeau, profita de l'occasion pour obtenir du Conseil administratif l'autorisation de rapporter les pièces à la Salle des Armures : « Par lettre du 22 Mars, M. le Dr Gosse, conservateur du Musée historique genevois, rappelle qu'il avait remis en 1870 au concierge du temple de St Pierre, par ordre du Conseil Administratif, divers objets appartenant audit musée, pour être déposés sur le tombeau du duc de Rohan. Ces objets composaient une armure complète. Contrairement à ce qui avait été stipulé, il y a été fait des restaurations, et cela d'une manière très défectueuse ; d'autre part ces armes sont indiquées aux visiteurs comme ayant appartenu au duc de Rohan, ce qui est faux. Par ces raisons, et considérant, en outre, que l'on va procéder à la restauration du tombeau, M. Gosse demande que les armes susdésignées soient réintégrées au Musée historique genevois. / Approuvé[60]. » De retour au Musée, cette « armure » perdit peu à peu, au fil des années, le souvenir de son noble exil au pied de la statue du duc de Rohan.

60. AVG, cote 03.PV.44, p. 184, séance du 24 mars 1885

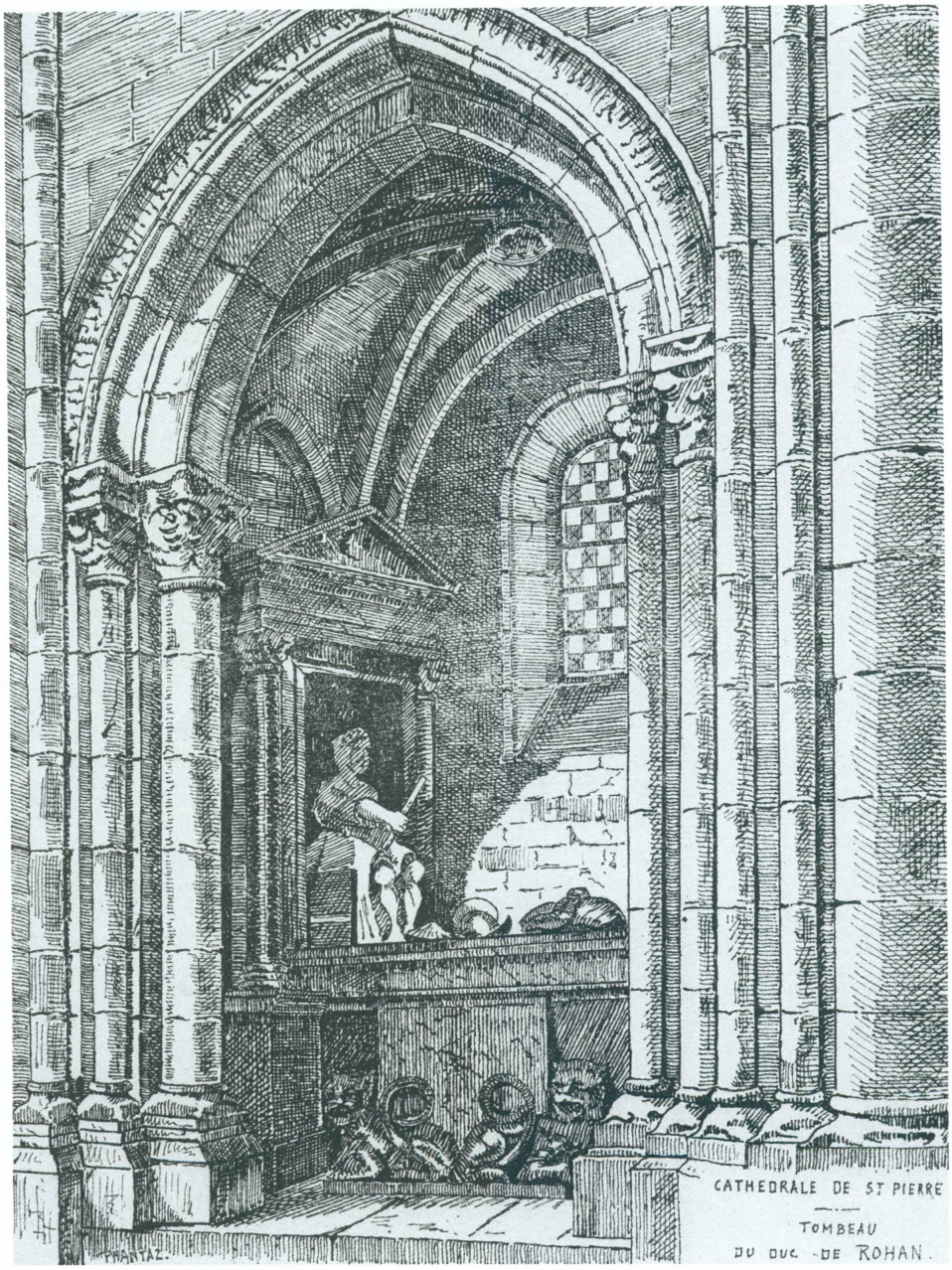

14. Henri Hébert Phantaz | *Cathédrale de S.t Pierre · Tombeau du duc de Rohan*, 1880 | Dessin au trait, 223 × 148 mm au trait carré, 356 × 270 mm à la feuille (CIG, coll. icon. BPU, Cl. 26 P 81 [inv. Rig. 475])

Quant aux projets de rénovation de la chapelle, ils avaient pris naissance depuis que le pasteur Louis-James Choisy avait informé, en priorité, la Commission exécutive du Consistoire, afin de s'assurer de sa faveur, « qu'il est chargé par une personne qui désire p.r le moment garder l'anonyme, de demander au Consistoire s'il voudrait, en remplacement de la statue en plâtre du tombeau de Rohan, en accepter un autre modèle en marbre qu'exécuterait à Paris, M. Ch. Töpffer, notre concitoyen, sous réserve que le Consistoire consentirait aux frais de transport et d'installation et qu'une inscription porterait le nom du sculpteur et celui du donateur[61] ». Sa lettre, datée du 8 janvier 1885 et communiquée lors de la séance de cette commission du 23 janvier, fut transmise le 2 février suivant au Conseil administratif pour savoir si « la Ville acquiescerait également à cette proposition en ce qui la concerne, et si elle s'engagerait, en outre, à relever le Consistoire des frais de transport et de pose de la statue ainsi que de ceux de la restauration nécessaire de la chapelle de

61. AEG, Consistoire R.Com.12, séance du 23 janvier 1885

Rohan[62] ». Le 3 février, le Conseil administratif accepta avec reconnaissance la donation de la statue et se montra disposé à assumer les dépenses occasionnées par l'exécution du projet[63]. Toutefois, dans sa réponse envoyée le 6 courant, il spécifia que « la Ville resterait juge des travaux de restauration et d'arrangement à exécuter dans la chapelle de Rohan, et qu'elle se réserverait également l'approbation de la maquette définitive de la statue » et qu'il « a chargé M. Turrettini de s'entendre avec les délégués du Consistoire au sujet des dispositions à prendre en vue de l'érection de la statue[64] ». Entre-temps, le pasteur Choisy avait adressé au Consistoire une nouvelle lettre en date du 26 janvier, traitée lors de la séance du 10 février, dans laquelle il précise à ce sujet que la « dame ne désire être nommée que lorsque le monument sera achevé », que le « travail durera de deux à trois ans » et que : « Sur une plaque de marbre on mettrait l'inscription suivante : " Sculpté par Charles Töpffer, 1888 / Donné par Mme *** pour accomplir les désirs de son mari, M. ***. " » ; de plus, la donatrice demande « que l'on prît à la Bibliothèque les armes en fer du duc de Rohan pour les replacer dans la chapelle ; le bouclier devrait être pendu afin de pouvoir avancer la statue » et « une autorisation écrite du Consistoire pour prendre les mesures et photographier l'armure[65] ». L'absence, signalée ici, de l'armure sur le tombeau pourrait correspondre au moment de sa restauration décriée par Hippolyte-Jean Gosse. En ce qui concerne les autres points mentionnés dans la lettre, relevons pour l'instant que la bienfaitrice croyait, comme d'autres, que l'armure était bien celle du duc (car c'était ce que l'on indiquait aux visiteurs, d'après Gosse), et qu'elle désirait déplacer le bouclier, objet qui manquait de place, comme on peut le voir dans le dessin de Phantaz. Ajoutons encore que le souhait de photographier l'armure était certainement destiné à documenter l'habillement du duc pour le projet de Charles Töpffer (1832-1905).

Une fois que le Conseil administratif et le Consistoire eurent accepté la donation, le pasteur Choisy fut chargé, le 11 février, de transmettre les remerciements à la généreuse donatrice et de suivre le projet avec les autres membres désignés du Consistoire et Théodore Turrettini, délégué par le Conseil administratif, afin d'examiner « la maquette du monument, l'approuver en dernier lieu et aviser à tous autres détails d'exécution[66] ». Cette maquette, qui n'était qu'une ébauche, avait déjà été déposée au Consistoire, et l'on sait que le duc y était représenté avec le bras gauche appuyé sur la Bible[67] et coiffé d'un morion[68]. La présence de cette dernière pièce tend à prouver que Töpffer s'est bien servi de la documentation photographique mise à sa disposition, qui montrait l'armure dite du « duc de Rohan », avec son morion.

Une année plus tard, le 28 février 1886, la donatrice anonyme mourut et l'on prit connaissance de son identité. Il s'agissait de Mme Vignier-De Lor, qui laissait au Consistoire, par dispositions testamentaires, une importante somme d'argent pour accomplir sa volonté : « Je donne et lègue au Consistoire de l'Eglise protestante de Genève, dix-sept mille francs pour remplacer par une statue en marbre de Carrare le plâtre du duc de Rohan, indigne de son tombeau et de notre belle cathédrale de Saint-Pierre ; M. Charles Töpffer sculpteur à Paris, a bien voulu se charger d'exécuter cette œuvre d'art[69]. » Les 17 000 francs annoncés se réduisirent, après la liquidation de la succession, à 14 121 francs et 5 centimes, somme largement suffisante pour la réalisation du projet[70]. L'état de celui-ci au moment du décès nous est connu grâce au procès-verbal de la séance de la Commission exécutive du Consistoire du 9 avril suivant : « M. le Président s'est occupé de la question de la statue du duc de Rohan en suite d'une demande de renseignements présentée par MM. Picot, notaire et Demole, avocat, exécuteurs testamentaires de Mme Vignier De Lor. – L'offre de Mme Vignier une fois acceptée, une Commission ayant été nommée en outre p^r^ examiner la maquette présentée par M. Choisy, le Consistoire ignorant toujours la donatrice, n'a plus eu à s'oc-

62. AVG, cote 03.PV.44, pp. 72-73, séance du 3 février 1885 ; *Mémorial des séances du Consistoire de l'Église nationale protestante*, 1885, Genève, 1886, pp. 32-33

63. AVG, cote 03.PV.44, pp. 72-73, séance du 3 février 1885 ; *Mémorial des séances du Consistoire de l'Église nationale protestante*, 1885, Genève, 1886, pp. 32-33

64. AVG, cote 03.CL.39, n° 463 ; *Mémorial des séances du Consistoire de l'Église nationale protestante*, 1885, Genève, 1886, p. 33

65. *Mémorial des séances du Consistoire de l'Église nationale protestante*, 1885, Genève, 1886, p. 31

66. AEG, Consistoire C.L.21

67. *Mémorial des séances du Consistoire de l'Église nationale protestante*, 1885, Genève, 1886, p. 34

68. ART 1892, p. 131

69. *Mémorial des séances du Consistoire de l'Église nationale protestante*, 1886, Genève, 1887, p. 313

70. *Mémorial des séances du Consistoire de l'Église nationale protestante*, 1886, Genève, 1887, p. 313

cuper de cette affaire, et à l'heure présente il n'est pas très facile de savoir à quel point sont demeurées les tractations avec M. C. Töpffer le sculpteur désigné. – La Commission se composait de MM. Choisy, Congnard, Art, nommés par la C.n Ex.e et de M. Turrettini, délégué du Conseil Administratif, cette commission s'est adjointe quelques personnes aptes à juger de la question ; après examen de la maquette elle devait formuler, p.r l'adresser à qui de droit un rapport écrit. – D'après renseignements recueillis de la bouche de l'un des membres de la C.n, ce rapport n'aurait pas été fait ; mais il est certain d'après lettre trouvée dans les papiers de M.me Vignier que diverses corrections proposées ont été indiquées par M. Choisy à la donatrice laquelle d'après d'autres indices a dû en conférer avec M. Töpffer. C'est sans doute par M. Töpffer que l'on pourrait savoir où en sont maintenant les choses[71]. »

Le reste de l'année s'écoula apparemment dans le calme et ce n'est que le 28 janvier 1887 que l'on apprend que le président du Consistoire « a conféré avec MM. les exécuteurs testamentaires et avec M. le légataire universel de M.me Vignier De Lor au sujet des obligations qui pourraient résulter p.r le Consistoire soit des termes du testament soit des tractations de M.me Vignier avec M. C. Töpffer, sculpteur, concernant l'exécution d'une statue du duc de Rohan à placer dans S.t Pierre. – L'avis nettement exprimé par ces Messieurs est que le Consistoire n'est aucunement obligé de recourir à M. Töpffer p.r l'exécution de cette œuvre et qu'il est libre au contraire de conclure arrangement à cet égard avec tout autre artiste de son choix. – Ces Messieurs ont en outre exprimé l'avis qu'il conviendrait de consulter sur les projets présentés par M. Töpffer (maquette et photographie) une commission p.r laquelle ils désignaient MM. Th. de Saussure, H Gosse et Barthélemy Menn. – La Commission exécutive décide qu'ainsi sera fait ; ces trois Messieurs seront convoqués p.r lundi prochain à 3 heures[72] ». Ajoutons à ce sujet que les projets de Charles Töpffer, exposés dans la salle du Consistoire, étaient plus précisément en : « La maquette de ce monument, une photographie de cette maquette et la photographie d'une autre maquette[73]. » Quelques mois plus tard, la création d'une Commission spéciale pour l'érection de la nouvelle statue du duc de Rohan fut annoncée lors de la séance du Consistoire du 5 juillet ; elle était « composée de MM. Art, Bourdillon, Bret, Divorne, Geisendorf, Ritter, Wakker, membres du Consistoire et de MM. Th. de Saussure, H. Gosse, B. Menn, L. Viollier[74] ». Le mois suivant, le 19 août, l'un des exécuteurs testamentaires de M.me Vignier, le notaire Demole, vint aux nouvelles et on lui répondit « que la nouvelle Commission chargée de s'occuper de cet objet a eu récemment sa première séance[75] ».

Le premier des quatre membres de cette Commission extérieurs au Consistoire, et son président, était le colonel Théodore de Saussure, également président de la Société pour l'avancement des arts ; le deuxième, Hippolyte-Jean Gosse, directeur du Musée archéologique et de la Salle des Armures et collections historiques ; le troisième, Barthélemy Menn, peintre renommé, et le quatrième, enfin, Ernest-Louis Viollier, architecte chargé des travaux de rénovation à la cathédrale. Cette Commission de onze membres en recevra quelques mois plus tard deux autres, Théodore Turrettini et Albert Lugardon, représentant respectivement le Conseil administratif et les exécuteurs testamentaires de M.me Vignier-De Lor. Enfin, revenant au projet de Charles Töpffer, le Consistoire apprit par une lettre de Théodore de Saussure, datée du 29 septembre, « que cette Commission propose au Consistoire, de prendre la mesure suivante : 1° Communiquer à M. Töpffer le rapport signé de MM. B. Menn et Th. de Saussure exposant les raisons p.r lesquelles le travail fait jusqu'ici pour la dite sculpture doit être tenu comme insuffisant et donnant quelques directions à suivre dans la préparation d'un nouveau projet, et 2° l'inviter à présenter une nouvelle maquette[76] ». Le Consistoire accepta de respecter ce préavis et, le 29 octobre déjà, on ap-

71. AEG, Consistoire R.Com.12, séance du 9 avril 1886

72. AEG, Consistoire R.Com.12, séance du 28 janvier 1887

73. *Mémorial des séances du Consistoire de l'Église nationale protestante*, 1887, Genève, 1888, p. 38

74. AEG, Consistoire R 118, pp. 207-208, séance du 5 juillet 1887 ; *Mémorial des séances du Consistoire de l'Église nationale protestante*, 1887, Genève, 1888, p. 168

75. AEG, Consistoire R.Com.13, séance du 19 août 1887

76. AEG, Consistoire R.Com.13, séance du 30 septembre 1887

prend que celui-ci avait reçu une « Lettre de M. Töpffer informant qu'il ne peut entrer dans les vues exposées par le rapport qui lui a été communiqué et qu'après les travaux qu'il a déjà faits en vue de l'érection d'une nouvelle statue du duc de Rohan il ne saurait se rendre au vœu de MM. les commissionnaires et composer une nouvelle maquette[77] ». La Commission du monument de Rohan et le Consistoire, ayant pris acte du refus de Töpffer, lui adressèrent six cents francs à titre d'indemnité, dont il accusa réception et remercia peu avant le 18 novembre[78]. Revenue au point de départ, la Commission proposa d'ouvrir un concours à un nombre restreint d'artistes… Ce fut un fiasco.

En effet, le programme du concours fut envoyé le 16 janvier 1888 à « MM. Charles Töpffer, à Paris, – Charles Iguel, à Genève, – Alfred Lanz, à Paris et Schloeth, à Bâle, conformément aux propositions de la Commission du dit monument[79] ». On mit à la disposition de chacun d'eux « une photographie grand format du monument actuel et un calque du plan et de l'élévation[80] », documents que Théodore de Saussure avait fait parvenir au Consistoire. Cette photographie est certainement celle dont nous avons parlé précédemment, et que Waldemar Deonna, ancien directeur du Musée d'art et d'histoire, désigne, sans plus de précisions, comme datant de 1888[81]. Pour les raisons que l'on imagine, Charles Töpffer semble avoir boudé le concours ; Charles Iguel (1827-1897) répondit « que ses travaux actuellement en cours d'exécution ne lui permettaient pas de prendre part à ce concours[82] » ; Alfred Lanz (1847-1907) envoya au Consistoire une lettre tardive, communiquée lors de sa séance du 1er juin, « informant que divers travaux l'ont empêché de préparer pr l'époque fixée par le programme de concours un projet de monument du duc de Rohan et offrant d'en présenter un dans le cas où les projets adressés d'autre part au Consistoire ne le satisferaient pas[83] ». En fait, seul Lukas Ferdinand Schloeth (1818-1891) semble s'être mis à l'ouvrage…

Face à cette débandade, Théodore de Saussure proposa « qu'il y aurait lieu d'écrire sans retard à M. Lanz pr lui demander si formellement il veut s'engager à livrer une maquette de la statue du duc de Rohan pour le 31 décembre prochain. Si sa réponse est affirmative avis sera donné à MM. Schlöth et Töpffer de la prolongation jusqu'à cette date du terme fixé pr l'envoi des maquettes[84] ». Il n'y eut pas lieu de le faire, puisque Lanz répondit rapidement qu'il ne pouvait prendre cet engagement[85]. Quant à Schloeth, on sait seulement que sa maquette parvint à Genève avant le 25 juin[86]. Pour sa part, la Commission du monument de Rohan, réunie le 23 juin, proposa pour le 7 juillet suivant « la convocation d'un jury de concours qui serait composé de MM. Th. de Saussure, B. J. Menn, Du-Bois-Melly, André Bourdillon, Emile David, peintre à Lausanne[87] ». Peu après, on invita également Étienne Duval à participer à la réunion de ce jury, mais il déclina l'offre ; on se tourna alors vers le Dr Charles-Ami Spiess, qui s'excusera plus tard de ne pas avoir pu y assister ; une autre absence de taille fut celle de Barthélemy Menn, qui fit « savoir que pr cause d'absence il ne pourra pas faire partie du jury de concours[88] »... Le rapport du jury, rédigé par Théodore de Saussure, fut envoyé au Consistoire qui, dans sa séance du 27 juillet 1888, décida « d'aviser l'auteur du seul projet présenté, M. F. Schloeth, sculpteur à Bâle, que tout en reconnaissant la valeur artistique du dit projet, le Jury estime que cette œuvre ne remplit pas les conditions énoncées par le programme et ne peut cadrer avec l'architecture du tombeau[89] ». Invoquant les termes du concours, l'artiste bâlois réclama, au début du mois d'août, une indemnité de cinq cents francs en échange de sa maquette, qui restait la propriété du Consistoire… Mais à Genève les avis étaient partagés, et l'on ne s'accorda à le faire qu'après une délibération à huis clos du Consistoire, le 20 novembre[90]. Ainsi, après d'aussi longues palabres et de nombreuses hésitations, on se retrouvait encore une fois au point de départ…

77. AEG, Consistoire R.Com.13, séance du 29 octobre 1887

78. AEG, Consistoire R.Com.13, séances des 4, 11 et 18 novembre 1887

79. AEG, Consistoire R.Com.13, séance du 20 janvier 1888

80. AEG, Consistoire R.Com.13, séance du 27 janvier 1888

81. DEONNA 1951, p. 82

82. AEG, Consistoire R.Com.13, séance du 20 janvier 1888

83. AEG, Consistoire R.Com.13, séance du 1er juin 1888

84. AEG, Consistoire R.Com.13, séance du 9 juin 1888

85. AEG, Consistoire R.Com.13, séance du 25 juin 1888

86. AEG, Consistoire R.Com.13, séance du 25 juin 1888

87. AEG, Consistoire R.Com.13, séance du 25 juin 1888

88. AEG, Consistoire R.Com.13, séances des 6 et 13 juillet 1888

89. AEG, Consistoire R.Com.13, séance du 27 juillet 1888

90. AEG, Consistoire R.Com.13, séances des 10 et 27 août, 19 et 26 novembre 1888

Cette dernière séance à huis clos du Consistoire marqua un tournant capital pour la suite des événements. En effet, ce fut aussi lors de celle-ci que le Consistoire prit la décision de confier à Charles Iguel la réalisation de la statue du duc de Rohan : « Continuant à siéger à huis clos le Consistoire entend la lecture d'un rapport de la Commission du monument de Rohan, constatant l'insuccès du concours ouvert et proposant au Consistoire de s'adresser à un artiste déterminé pour lui demander un projet de statue. / Après délibération le Consistoire décide de confier à M. Iguel l'exécution de la statue du duc de Rohan, à restituer sur son tombeau dans le temple de St Pierre[91]. » Ce choix tenait sans doute compte du fait que l'artiste exerçait à Genève même, que l'on pouvait donc s'adresser à lui à tout moment et surveiller aisément l'avancement de son travail si nécessaire, sans compter qu'il devait être connu pour avoir un caractère conciliant. Cette nomination unilatérale rencontra une vive opposition au sein de la Commission du monument. Ce mécontentement nous est connu grâce à un court historique de la situation présenté au Conseil administratif par Théodore Turrettini le 1er février de l'année suivante. Cette mise au point, que nous donnons ici intégralement, est d'une importance primordiale pour comprendre le climat dans lequel la nouvelle statue prenait forme : « Mme Vignier-Delor a légué au Consistoire une somme de Frs 14.000 pour l'érection d'un nouveau monument au duc Henri de Rohan dans le temple de St Pierre. Le Consistoire a nommé une Commission chargée de préparer un projet, et celle-ci a ouvert un concours ; mais la seule maquette présentée a du être écartée comme insuffisante. On a donc décidé de désigner un sculpteur pour l'exécution du travail projeté. La Commission, à l'unanimité moins une voix, a présenté M. Lanz, mais dans une séance à huis-clos, le Consistoire a choisi M. Iguel, son concurrent. Plusieurs membres de la Commission ont alors manifesté l'intention de donner leur démission. M. Turretini estime qu'en effet la décision prise par le Consistoire est anormale et blessante pour la Commission, et s'il n'eût fait partie de cette dernière qu'à titre individuel, M. le Conseiller s'en serait retiré. Il ne continuera à y siéger que parce qu'il y représente le Conseil Administratif, et ne s'occupera du projet qu'en tant qu'il touche à des questions administratives, en laissant complètement en dehors le côté artistique. La Commission a déclaré d'ailleurs qu'elle ne conserverait son mandat qu'à titre purement consultatif[92]. » Si le délégué du Conseil administratif à la Commission du monument de Rohan se retint de donner sa démission, d'autres, comme Albert Lugardon, Étienne Duval et Barthélemy Menn, le firent… Mais ils furent bien vite remplacés par Hugues Bory et par Alphonse Revilliod[93].

Entre-temps, Charles Iguel s'était activement consacré à sa commande et, quelques jours après sa désignation, il avait déjà demandé au Consistoire « l'autorisation d'examiner les précédents projets de la statue de Rohan, non pour s'en servir, mais pour s'éclairer sur les précédents historiques relatifs à ce travail[94] ». Puis, le 26 décembre 1889, il lui avait écrit pour lui annoncer « qu'il avait terminé une première maquette avant-projet de la statue du duc de Rohan dont l'exécution lui a été confiée, et qu'il est à la disposition de la Commission qui doit l'examiner[95] ». Selon une convention élaborée en février-mars 1890, Charles Iguel devait présenter une première maquette de petites dimensions, destinée à montrer la pose et la conception générale de la statue. Celle-ci devait être suivie d'une deuxième, faite cette fois-ci au tiers de la grandeur définitive, et enfin d'une troisième, exécutée grandeur nature. Cette dernière était destinée à être placée, avant sa réalisation en marbre, sur le mausolée, à la place de l'ancienne effigie, afin de pouvoir visualiser correctement le résultat final.

Charles Iguel s'était mis sans attendre à la recherche de documents relatifs aux traits du duc et à son armure, dont on savait qu'il l'avait léguée à la République de Venise. Le 8 janvier

91. AEG, Consistoire R118, p. 459, séance du 20 novembre 1888

92. AVG, cote 03.PV.48, p. 69, séance du 1er février 1889

93. AEG, Consistoire R.Com.13, séance du 5 février 1889

94. AEG, Consistoire R.Com.13, séance du 3 décembre 1888

95. *Mémorial des séances du Consistoire de l'Église nationale protestante*, 1889, Genève, 1890, p. 7

1889 déjà, on apprend, par le procès-verbal du Consistoire, que « M. Iguel a laissé à M. le président qui les fait circuler des reproductions du portrait du duc conservé à la bibliothèque de Zurich, œuvre de Meyer en l'année 1635, et d'une médaille exécutée par G. Dupré[96] » ; grâce à Eugène Demole, il s'était procuré un moulage en plâtre de cette médaille conservée au Louvre. Quant à l'armure, l'artiste la souhaitait la plus proche possible de celle que le duc avait réellement portée, raison pour laquelle il poussa sa recherche jusqu'à Venise, avec l'aide du consul suisse Victor Cérésole et avec l'appui du Consistoire. Cette recherche s'avéra infructueuse, car l'armure ne s'y trouvait plus, comme on l'a déjà mentionné. À Venise, on lui communiqua qu'elle devait « avoir disparu de la salle d'armes du Conseil des Dix à Venise entre 1797 et 1799[97] », et les recherches poursuivies à Vienne, à Turin et à Paris dans le but de la retrouver furent également infructueuses[98]. Par conséquent, Iguel dut se résoudre à suivre les recommandations de Théodore de Saussure, déjà exprimées dans un rapport de 1887, et à se rabattre sur des exemples du premier tiers du XVIIe siècle, à la mode dans les portraits en armure de l'époque, et même plus tardifs[99]. Pour ce faire, on sait qu'il s'était aidé « de pièces d'armures appartenant au Musée historique de Genève », ainsi que de nombreux documents, dont la gravure du portrait en armure de Louis XIII, peint par Philippe de Champaigne (1602-1674)[100]. Ce tableau du Louvre[101], qui montre le roi de France debout, couronné par la Victoire, fut réalisé vers 1630 pour célébrer la prise de La Rochelle en 1628, dernière place forte protestante – donc une sévère défaite pour le duc de Rohan. Cependant, il se peut qu'Iguel ait également eu connaissance d'un autre portrait en armure de Louis XIII, plus tardif, réalisé par le même peintre et conservé au Prado[102], où l'on voit le souverain tenir de la main droite un bâton de commandement. Quant au fait d'avoir eu recours pour son travail aux armures du Musée, il nous est confirmé par la copie de la lettre qui lui fut adressée par le Conseil administratif le 25 avril 1889, en réponse à la sienne du 20 avril, dans laquelle il demandait « le prêt de diverses pièces d'armures du Musée historique genevois, pour l'étude de la statue de Henri de Rohan ». Dans ladite réponse, il est dit : « Pour mettre le Conseil Administratif en mesure de statuer sur cette demande, nous venons vous prier, Monsieur, de vouloir bien vous mettre en rapport avec M. le Dr Gosse, Conservateur du Musée historique, afin de déterminer d'une manière précise les pièces qui vous seraient nécessaires. M. Gosse, que nous avons prévenu, se tient à votre disposition[103]. » Hippolyte-Jean Gosse était membre, comme on le sait, de la Commission du monument, et quelques pièces d'armures de cuirassier, faisant partie du groupe de celles attribuées alors aux Savoyards de l'Escalade, furent certainement mises à la disposition du sculpteur. Quoi qu'il en soit, s'il s'en inspira pour le jeu des lames articulées, il ne les copia pas. En se rapportant à ce type d'armure, il ne commettait pas une grave erreur historique, car la plupart des armures de cuirassier de la Salle des Armures ne sont pas datables vers 1602, comme on le croyait alors, mais de 1620 environ.

La première maquette, sans compter l'avant-projet, est déjà signalée le 29 avril comme ayant été déposée par Iguel au Consistoire, où elle fut examinée par la Commission qui fit quelques observations qu'elle communiqua à l'artiste[104]. Celui-ci semble avoir présenté sa maquette lors de la séance du Consistoire du 7 mai suivant, et tant la Commission exécutive que celle du monument admirent « l'idée générale de l'œuvre[105] ». Quelques jours après, Iguel écrivit au Consistoire pour demander un premier acompte et signaler qu'il acceptait les observations de la Commission du monument[106]. De son côté, la Commission exécutive décida le 13 mai « de visiter le travail de M. Iguel, dans son atelier, jeudi prochain 16 c[r] à deux heures[107] ». Un mois plus tard, le modèle au tiers de sa grandeur était déjà achevé et déposé au Consistoire, accompagné d'une lettre d'Iguel[108]. Curieusement, la Commission exécutive du Consistoire ne traita le sujet que le 17 septembre. Lors de cette séance, il fut décidé de verser à l'artiste les six cents francs supplémentaires qu'on lui avait

96. *Mémorial des séances du Consistoire de l'Église nationale protestante*, 1889, Genève, 1890, pp. 7-8

97. *Mémorial des séances du Consistoire de l'Église nationale protestante*, 1889, Genève, 1890, p. 20

98. ART 1892, p. 138

99. ART 1892, pp. 132-133

100. ART 1892, p. 138

101. Philippe de Champaigne (1602-1674) | *Louis XIII couronné par la Victoire*, vers 1630 | Huile sur toile, 228,5 × 175 cm (Paris, Musée du Louvre, Département des peintures, inv. 1135)

102. Philippe de Champaigne (1602-1674) | *Louis XIII*, 1655 ? | Huile sur toile, 108 × 86 cm (Madrid, Musée national du Prado, inv. 2240)

103. AVG, cote 03.CL.53, n° 144

104. AEG, Consistoire R.Com.14, séance du 29 avril 1889

105. *Mémorial des séances du Consistoire de l'Église nationale protestante*, 1889, Genève, 1890, p. 88

106. AEG, Consistoire R.Com.14, séance du 13 mai 1889

107. AEG, Consistoire R.Com.14, séance du 13 mai 1889

108. AEG, Consistoire R.Com.14, séance du 14 juin 1889

15. Photographe anonyme | *Modèle en plâtre grandeur d'exécution pour la statue du duc de Rohan*, 1889 | Épreuve à l'albumine montée sur carton, 25,8 × 18,8 cm (CIG, inv. VG N 13 × 18 11431)

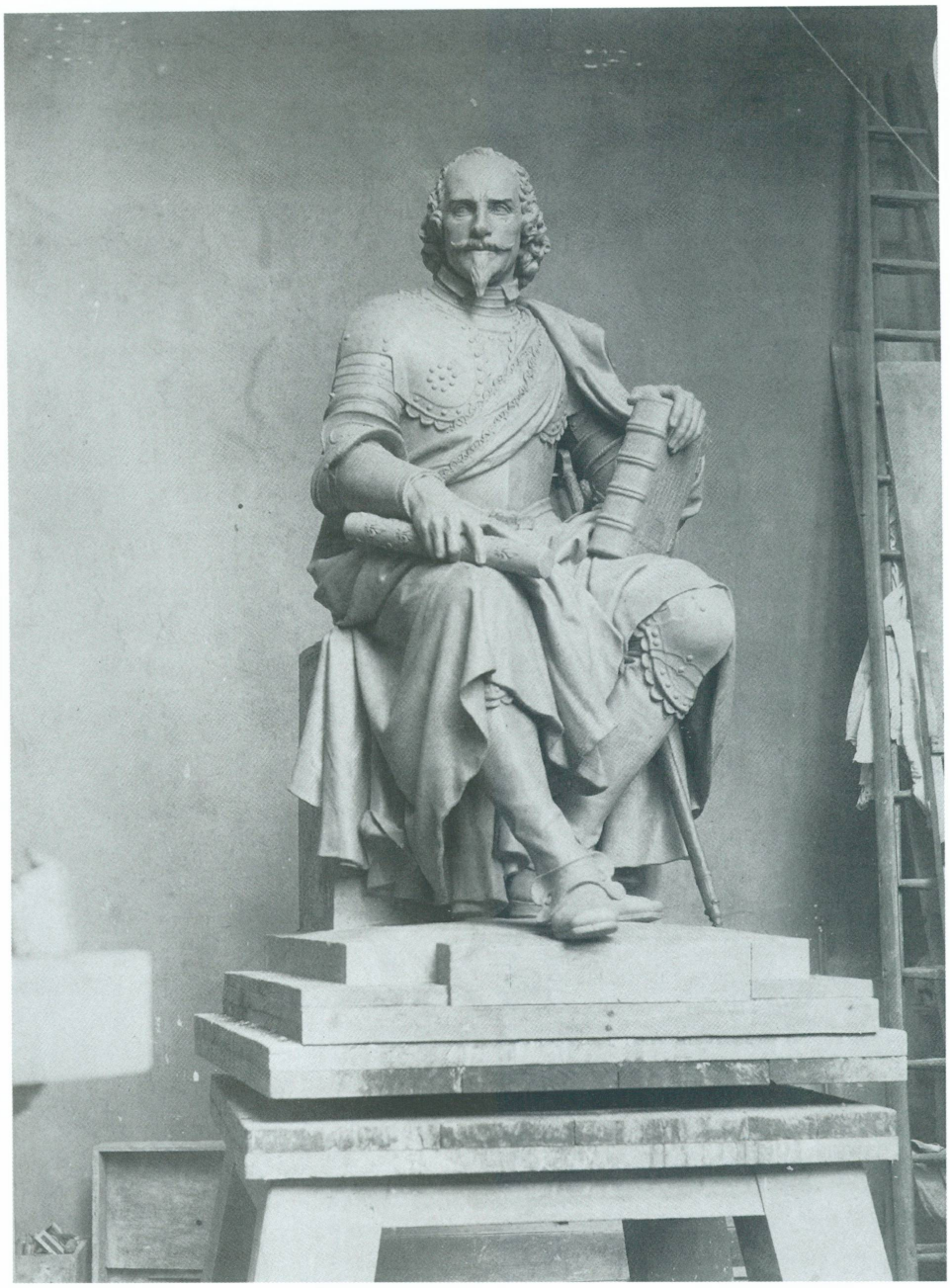

alloués le 8 avril, à huis clos, « à titre d'indemnité p.r l'exécution au tiers de grandeur de la statue de Rohan réclamée par la convention et non prévue d'abord[109] ». Dans une lettre datée du 14 septembre, Iguel signalait au Consistoire que « la sous-commission d'exécution a reçu avec éloge le grand modèle maintenant achevé et qu'elle lui a délivré le bon à mouler en plâtre[110] » ; il lui demandait aussi l'autorisation de faire enlever provisoirement la statue en place pour la remplacer par le nouveau modèle grandeur nature. Le Consistoire sollicita cette autorisation auprès du Conseil administratif le 20 septembre[111], qui répondit cinq jours plus tard à son président : « J'accède très volontiers à votre désir, vous priant seulement de faire en sorte que les ouvriers qui seront chargés de ce travail prennent les précautions nécessaires pour préserver la statue de tout dommage[112]. » Tenant compte de ces recommandations, Iguel fit part au Consistoire, quelques jours après, des dispositions

109. AEG, Consistoire R.Com.14, séances des 8 avril et 17 septembre 1889

110. AEG, Consistoire R.Com.14, séance du 17 septembre 1889 ; *Mémorial des séances du Consistoire de l'Église nationale protestante*, 1889, Genève, 1890, p. 211

111. AEG, Consistoire C.L.25, p. 404

112. AEG, Consistoire R.Com.14, séance du 27 septembre 1889 ; AVG, cote 03.CL.54, n° 364

qu'il « a arrêtées d'accord avec M. l'ingénieur de la ville concernant l'enlèvement de la statue actuelle du duc de Rohan en vue de son remplacement momentané, pour examen, par le modèle de la nouvelle statue[113] ». Celui-ci fut mis en place par Iguel le 17 octobre et, le surlendemain, la Commission se réunit pour examiner le modèle en plâtre *in situ* (fig. 15)[114]. Elle se déclara satisfaite, voire enthousiaste, comme cela se dégage de l'intéressant rapport adressé par Théodore de Saussure au Consistoire deux jours plus tard : « Je déclare que la Commission n'a eu aucune hésitation à ce sujet. Le modèle est une œuvre de mérite qui doit être acceptée pour l'exécution. La statue se présente excessivement bien, elle a beaucoup de caractère et justement le caractère voulu Elle représente bien le personnage et son époque. De plus elle cadre parfaitement bien avec le monument, ce qui était une des conditions exigées[115]. »

Grâce à ce rapport on apprend également, d'une part, que dans le choix définitif de l'exécution de la statue, en marbre ou en bronze, on avait opté sans hésitation pour le marbre, et, d'autre part, que quelques détails restaient encore à régler. Il s'agissait de petites modifications, acceptées par Iguel, « portant sur un pli du manteau et d'autres accessoires du costume », et de l'acceptation ou non, par le Consistoire, de suivre certains avis émis par la Commission, comme de ne pas « graver sur le socle au pied de la statue la devise de Rohan "Roi ne puis, etc [Prince ne daigne, Rohan suis]" inscrite sur le socle du modèle », de ne pas « placer des armoiries sur le côté du siège de la statue, ni ailleurs sur le tombeau », et, enfin, pour ce qui est des « accessoires à placer sur le sarcophage, la Commission est d'avis de s'en tenir à ce qui existait. Il faudrait mettre là une couronne ducale reposant sur un coussin avec un tapis au-dessous. Seulement la couronne devrait être plus petite pour ne pas avoir trop d'importance vis-à-vis de la statue. Elle serait en marbre blanc, tandis que le coussin, ou peut-être seulement le tapis, pourraient être faits en marbre gris[116]. »

Ces deux derniers points allaient à l'encontre de ce qu'Iguel se proposait de faire et qu'il avait communiqué au Consistoire au début du mois de janvier 1889, ou peut-être même déjà dans une lettre que l'on sait qu'il lui adressa le 26 décembre de l'année précédente : « M. Iguel se propose de faire figurer, posés sur un coussin sur le sarcophage, certains accessoires, le casque et les gantelets qui rompront la monotonie du marbre noir ; les armoiries ducales seront sans doute sculptées sur le siège de marbre du duc[117]. » Le Consistoire suivit, comme l'on pouvait s'y attendre, le préavis de la Commission et Iguel l'accepta également : « M. Th. de Saussure, président de la Commission du monument de Rohan, écrit qu'il a examiné avec M. Iguel le projet de motif décoratif et qu'ils sont arrivés à un accord complet, et que, quant à la devise : "Roy ne puis, Prince ne daigne, Rohan suis." la Commission a été unanime à ne pas désirer qu'elle fût placée sur le socle sous la statue, attendu que ce n'est pas une devise de famille, mais simplement un mot du duc, ne s'harmonisant point avec son caractère, avec la statue telle qu'elle est conçue, enfin avec l'édifice en tant que lieu de culte protestant[118]. »

Plus rien ne s'opposait donc à la réalisation de la sculpture en marbre, qui devait être faite d'une seule pièce. D'ailleurs, par une lettre datée du 30 octobre, Iguel informait déjà le Consistoire « que le modèle en plâtre de la statue a été expédié le dit jour à Carrare, où, sitôt après son arrivée, l'exécution de la statue en marbre commencera[119] ». Peu de jours après, le président et le secrétaire du Consistoire se rendirent à l'atelier d'Iguel pour voir « le modèle en plâtre de l'accessoire à placer sur le tombeau de Rohan, en avant de la statue et qu'ils ont été satisfaits de cet examen » et le 15 novembre, la Commission exécutive décida le versement à l'artiste « de f. [francs] 3000 à compte des f. 7000 prévus par l'art. 7e de la convention, et ce pour lui faciliter les frais d'achat du bloc de marbre à ouvrager,

113. AEG, Consistoire R.Com. 14, séance du 4 octobre 1889

114. AEG, Consistoire R.Com. 14, séance du 18 octobre 1889 ; *Mémorial des séances du Consistoire de l'Église nationale protestante*, 1889, Genève, 1890, p. 228

115. *Mémorial des séances du Consistoire de l'Église nationale protestante*, 1889, Genève, 1890, p. 228

116. *Mémorial des séances du Consistoire de l'Église nationale protestante*, 1889, Genève, 1890, pp. 228-230

117. *Mémorial des séances du Consistoire de l'Église nationale protestante*, 1889, Genève, 1890, p. 8

118. *Mémorial des séances du Consistoire de l'Église nationale protestante*, 1889, Genève, 1890, p. 269 ; AEG, Consistoire R.Com.14, séance du 1er novembre 1889

119. AEG, Consistoire R.Com.14, séance du 1er novembre 1889

etc[120] ». Le 30 novembre, Iguel s'adressa depuis Carrare au Consistoire pour l'informer que le prix demandé par le sculpteur chargé de la réalisation en marbre du « motif décoratif » (c'est-à-dire de la couronne ducale sur son coussin et du tapis en dessous) était de 600 francs, coût du marbre inclus, montant qu'il jugeait acceptable ; et que la base à ajouter sous la plinthe de la statue, en marbre gris sombre comme celui du tapis du motif décoratif, reviendrait à 250 francs[121]. En décembre, la statue était en cours d'exécution à Carrare, « livrée au ciseau de M.r le sculpteur Iguel[122] », et l'on pensait alors à Genève pouvoir la placer sur le mausolée en avril 1890. C'était faire preuve de beaucoup d'optimisme… D'ailleurs, Iguel se trouva dans l'obligation de rappeler au bon souvenir du Consistoire sa lettre du 30 novembre 1889, traitée lors de la séance du 6 décembre et restée sans réponse, concernant l'acceptation du prix demandé à Carrare – déjà mentionné – pour l'exécution du motif décoratif[123]. Il y spécifiait que l'on devait ajouter trois cents francs pour les frais d'étude du modèle en plâtre, modèle que le président et le secrétaire du Consistoire avaient déjà vu dans son atelier, en novembre, comme on vient de le dire. Le Consistoire accepta ces dépenses. Lors de la séance du Consistoire du 6 mai 1890, on rappela que l'inauguration devait être reportée, car le travail en cours à Carrare était plus long qu'on ne l'avait supposé[124], tandis que, dans le procès-verbal de celle de la Commission exécutive du 30 mai, il est fait mention d'une lettre d'Iguel souhaitant que l'on expose à Saint-Pierre la statue du duc de Rohan, « bientôt terminée », pour qu'elle puisse être vue par le public avant sa mise en place sur le tombeau ; cette proposition fut acceptée[125]. Le 3 juin, Iguel écrivait depuis Carrare que la statue était presque achevée[126] et, le 12 juillet, qu'elle était terminée et déjà partie pour Genève[127]. Le 18 juillet 1890, Iguel était de retour à Genève. Il signale l'arrivée prochaine de son œuvre et réitère l'idée de l'exposer à Saint-Pierre : « M.r Iguel introduit devant la C.n Ex.e expose que la statue du duc de Rohan sera ici probablement le 25 c.t et demande s'il ne serait pas convenable d'en faire une exposition plus ou moins privée pour les personnes que cela intéresse. La statue resterait en caisse d.s le temple de S.t Pierre à côté des bancs réservés aux ecclésiastiques, et on pourrait la voir en s'adressant au concierge. (approuvé). M.r Iguel entre ensuite dans différents détails sur la statue dont il se dit très satisfait. Il annonce une petite augmentation de devis d'environ 50 fr sur les attributs de la statue[128]. » Ce jour-là, Iguel proposa aussi de faire reproduire sur une mince plaque de bronze des « armoiries des familles alliées à la famille de Rohan[129] » qui se trouvaient représentées sur un bloc de plâtre ; ce bronze, évalué à cinquante francs environ, pouvait être placé contre le tombeau. C'était une excellente idée, qui ne fut pas réalisée.

L'évocation de ces armoiries montre qu'Iguel s'était tenu informé des travaux de restauration dans la chapelle de Rohan. En effet, ce bloc de plâtre, qui était déposé dans le caveau, avait été découvert au cours de ces travaux. Ceux-ci étaient envisagés depuis décembre 1889 au moins ; il s'agissait non seulement de restaurer la chapelle, mais aussi de consolider le monument. Celui-ci en avait besoin, puisqu'il portait « les traces aussi visibles que nombreuses de sa profanation au 18.e siècle » et exigeait « une réparation qui le rende en état de recevoir dignement et en toute sécurité la statue qui doit le surmonter[130] ». En janvier 1890, le Consistoire proposa au Conseil administratif de mettre à sa disposition le solde du legs de M.me Vignier-De Lor pour l'aménagement de la chapelle, et celui-ci accepta d'assumer le reste des frais occasionnés par la restauration du tombeau et de la chapelle[131]. Fin mai, le Consistoire priait encore le Conseil administratif de procéder aux « réparations nécessaires par la pose très prochaine du nouveau monument[132] » ; auparavant, au début du mois, il avait déjà convoqué à ce sujet la Commission du monument, pour consultation[133].

Revenant à la statue, on sait que le 1.er août celle-ci était encore sur le chemin de Genève, où elle arriva dix jours plus tard[134]. Le lendemain, Iguel s'adressa par lettre, avec succès, au

120. AEG, Consistoire R.Com.14, séance du 15 novembre 1889

121. AEG, Consistoire R.Com.14, séance du 6 décembre 1889

122. AEG, Consistoire C.L.25, p. 485

123. AEG, Consistoire R.Com.14, séance du 31 janvier 1890

124. *Mémorial des séances du Consistoire de l'Église nationale protestante*, 1890, Genève, 1891, pp. 96-97

125. AEG, Consistoire R.Com.14, séance du 30 mai 1890

126. *Mémorial des séances du Consistoire de l'Église nationale protestante*, 1890, Genève, 1891, p. 97 [*sic*, 121]

127. *Mémorial des séances du Consistoire de l'Église nationale protestante*, 1890, Genève, 1891, p. 114 [*sic*, 138]

128. AEG, Consistoire R.Com.14, séance du 18 juillet 1890

129. AEG, Consistoire R.Com.14, séance du 18 juillet 1890

130. AEG, Consistoire C.L.25, p. 485

131. AEG, Consistoire R.Com.14, séance du 10 janvier 1890

132. AVG, cote 03.PV.49, p. 324, séance du 22 mai 1890

133. AEG, Consistoire R.Com.14, séance du 2 mai 1890

134. AEG, Consistoire R.Com.14, séances des 1.er et 15 août 1890

16. Photographe inconnu | *Genève, Cathédrale Saint-Pierre, Mausolée du duc de Rohan*, 1890 | Photolithographie sur papier fort, 223 × 148 mm au trait carré, 356 × 270 mm à la feuille (CIG, coll. icon. BPU, Photo 26 P Int 8 [inv. 1979/148/19])

Conseil administratif, afin d'obtenir l'autorisation de laisser son œuvre exposée quelques jours là où on l'avait déposée, ajoutant qu'on la recouvrirait pendant le culte[135]. Un résumé de la situation d'alors nous est fourni par le procès-verbal de la séance du Consistoire du 15 août : « La statue de Rohan arrivée lundi dernier 11 août d[s] la cathédrale de St Pierre, et d'abord disposée près [de] l'entrée principale de manière à pouvoir être examinée en détail, comme l'avait demandé M. Iguel, a été, sur le désir exprimé par la C[n] du monument, mise en place dès hier jeudi 14 août. Etant prévu qu'à l'occasion des fêtes du concours musical des 16 et 17 août les visiteurs seraient nombreux à St Pierre, il était préférable

135. AVG, cote 03.CL.57, n° 193

que la statue ne demeurât pas trop facile à l'approche du public[136].» On ignore si Iguel apprécia et si ces deux ou trois jours de gloire, en semaine, lui suffirent… Quoi qu'il en soit, on sait que, après une communication de celui-ci, il fut «décidé que la statue de Rohan, maintenant en place, sera voilée jusqu'à la cérémonie de la remise à l'Administration municipale[137]»… Dans le procès-verbal de la séance du Consistoire du 2 septembre suivant, on trouve encore un écho de cette situation: «La statue du duc de Rohan est en place. L'exposition projetée a rencontré des difficultés, et pour éviter des détériorations il a paru utile à la Commission du monument de la faire placer immédiatement dans la niche. Un rideau la cache. L'inauguration reste fixée à la fin de septembre ou au commencement d'octobre. Le 11 août, les restes extraits du caveau ont été inhumés à nouveau en présence de M. le président et de M. le vice-président du Conseil Administratif. La Commission du monument se rassemblera prochainement avec cet ordre du jour: Acceptation de la statue[138].» Puis, dans celui de la séance du 21 octobre, on apprend que la statue avait réussi son examen: «nous avons reçu de M. le Président de la Commission du monument une lettre nous informant de l'acceptation formelle de la statue, après qu'elle avait été examinée avec le plus grand soin et jugée digne d'éloges sans restriction[139]». Quant à la date de la remise officielle de la statue du duc de Rohan, on pensait, depuis septembre déjà, au dimanche 2 novembre, jour de la fête de la Réformation. Il est surprenant, mais pas étonnant, que, lors des échanges de lettres entre le Consistoire et le Conseil administratif, on découvre des réflexions telles que celles qui suivent à propos de cette cérémonie officielle: «il [Théodore de Saussure] rappelle le vœu de la C[n]. du monument que cette cérémonie ne soit pas publiquement annoncée et n'eût pas un cachet trop solennelle[140]», ou encore: «il est convenu que cette cérémonie […] revêtira un caractère très simple, puisqu'il ne s'agit que d'une restauration d'un monument et d'une nouvelle statue offerte par une seule personne, et non au moyen d'une souscription publique[141]» … (fig. 16).

La cérémonie eut donc lieu à la date prévue, à huit heures et demie du matin, mais sans la plaque commémorative mentionnant les époux donateurs, dont le texte n'était pas encore arrêté. Celui-ci fut soumis au Consistoire le 19 mars 1891 et, deux mois plus tard, après modification, on donna les indications nécessaires pour que la plaque soit posée sur le mur au-dessous de la fenêtre de la chapelle[142]. L'inscription définitive adoptée était la suivante: «HENRICI / ROHANII DUCIS / STATUAM NOVAM / ANTONIA DE LOR / SUO ET CONJUGIS / JACOBI VIGNIER / CIVIS GENEVENSIS / NOMINE / Testamento fieri juffit / Anno MLCCCXC[143].»

Le lecteur se demandera ce qu'il est advenu de la statue originale ou de ce qu'il en restait. On se rappellera que le Conseil administratif avait demandé le 25 septembre 1889 qu'on la déplaçât avec «les précautions nécessaires pour préserver la statue de tout dommage»… Or, dans le procès-verbal de la séance du 5 novembre 1889, il est dit ceci: «Pour enlever l'ancienne statue il a fallu lui scier les jambes, et l'on a reconnu qu'elles étaient en albâtre. C'était un reste de la statue qui existait autrefois sur le tombeau et dont la partie supérieure, ayant été brisée, avait été refaite en plâtre. Le tout avait ensuite été recouvert d'un badigeon uniforme en plâtre, de manière à harmoniser les deux parties différentes de la statue», et l'on décida le plus naturellement du monde, à propos du seul vestige de l'art statuaire à Genève au temps de la Réforme, que: «De l'avis des personnes compétentes que M. le Président a consultées, cette statue n'a aucun intérêt ni artistique ni archéologique. M. le Président estime en conséquence qu'il n'y a pas lieu de la conserver. / Le Conseil adopte[144]»…

En réalité, cette sculpture qui fut «enlevée par fragments lorsqu'elle fit place à la statue actuelle[145]» n'était pas dans l'état qu'on vient de dire et qu'on veut nous faire croire. Ce

136. AEG, Consistoire R.Com.14, séance du 15 août 1890

137. AEG, Consistoire R.Com.14, séance du 22 août 1890

138. *Mémorial des séances du Consistoire de l'Église nationale protestante*, 1890, Genève, 1891, p. 133 [*sic*, 157]

139. *Mémorial des séances du Consistoire de l'Église nationale protestante*, 1890, Genève, 1891, p. 196

140. AEG, Consistoire R.Com.14, séance du 26 septembre 1890

141. AVG, cote 03.CL.57, n° 498, et cote 03.PV.49, p. 591, séance du 14 octobre 1890

142. *Mémorial des séances du Consistoire de l'Église nationale protestante*, 1891, Genève, 1892, pp. 127 et 215

143. MARTIN 1910, p. 164

144. AVG, cote 03.PV.48, p. 653, séance du 5 novembre 1889

145. ART 1892, p. 105

n'était pas la moitié supérieure qui était un rajout en plâtre, mais seulement quelques parties saillantes, comme on peut le déduire du commentaire que fit sur elle en 1892 David Art, membre de la Commission du monument : « Essayons de faire une description sommaire de celle qui l'a précédée ; on a cru pendant longtemps que cette statue était en plâtre quoiqu'elle fût réellement en albâtre. Ce qui avait entretenu cette fausse idée c'est qu'elle avait l'apparence extérieure du plâtre, apparence provenant simplement du fait qu'ayant perdu, on ne sait trop à quelle époque, quelques-unes de ses parties les plus proéminentes et, par cela même les plus fragiles, telles que le nez, par exemple, on les avait remplacées par d'autres parties conformes à celles dont elles prenaient la place, mais on s'était servi de plâtre pour cette substitution. Cette matière faisant disparate comme teinte avec l'albâtre on n'avait rien trouvé de mieux, pour en atténuer l'effet déplorable, que de badigeonner la statue tout entière d'une teinte blanchâtre rappelant le plâtre[146]. » Lorsque, dans une argumentation telle que celle-ci, on se limite à signaler le nez, c'est que le reste de la tête existait… Et lorsque les manques, probablement du même ordre de grandeur, ne portent que sur « quelques-unes de ses parties les plus proéminentes », cela sous-entend que ce n'est pas dans toutes, ni partout… D'ailleurs, rappelons-nous ce qu'on avait dit de la sculpture en avril 1820, quand elle gisait en morceaux : « la statue n'est pas tellement endommagée qu'elle ne puisse être facilement restaurée »… De toute façon, l'effigie était depuis longtemps mal aimée de certains, voire de beaucoup, et avait donc peu de chances de garder sa place sur le mausolée à un état si avancé du nouveau projet. En effet, du point de vue artistique, elle avait été décriée à plusieurs reprises, comme on l'a vu, dès 1790 au moins, et, un siècle plus tard exactement, un membre du Consistoire et de la Commission du monument, le même David Art, émettait à son propos ce jugement radical et obtus, qui nous semble non exempt de préjugés artistico-confessionnels étant donné sa référence au sculpteur de la Contre-Réforme Gian Lorenzo Bernini (1598-1680) : « L'auteur inconnu de la statue primitive paraît avoir eu pour principale préoccupation de se rapprocher, dans la conception de celle-ci, des sculptures antiques ; cet artiste, évidemment italien, et vivant dans le temps où le Bernin était l'arbitre des choses d'art en Italie et du goût en Europe, il n'est pas surprenant qu'il se soit inspiré des idées de cette époque de complète décadence et qu'il ait produit une œuvre aussi grotesque[147]. » Quant à Théodore Turrettini, président du Conseil administratif, non content d'avoir estimé en 1889 que la statue ne méritait pas d'être conservée, il l'évoquera dans son discours prononcé lors de la remise officielle à la Ville de l'œuvre moderne d'Iguel comme « cette caricature du duc de Rohan, que nous sommes heureux d'avoir vu disparaître[148] ».

Enfin, en ce qui concerne la matière dont la statue était faite, ou dont on considérait qu'elle était faite, les jugements et appréciations qu'on portait sur elle ne valaient guère mieux. Ainsi, à la fin du XVIIIe siècle, lorsque l'effigie du duc de Rohan était encore entièrement en albâtre, on la croyait déjà de plâtre, sans prendre la peine de vérifier… Puis, lorsqu'elle fut partiellement restaurée en plâtre et qu'elle fut badigeonnée pour en uniformiser l'apparence, on oublia très rapidement qu'elle était en albâtre… Et ensuite, quand on la désira dans un matériau noble digne d'un mausolée en marbre et qu'on découvrit qu'elle était en réalité en albâtre, au lieu de la restaurer correctement, comme il aurait déjà fallu le faire en 1825, on décida de la faire disparaître, sans même envisager la possibilité de la conserver ailleurs... Opération réussie, qui dépassa largement la furie révolutionnaire de 1794, puisqu'il n'y a plus la moindre trace matérielle de cette effigie historique, commandée expressément par la famille du défunt pour honorer la mémoire du fidèle ami des Genevois. Un ami si apprécié de son vivant, lorsque Genève se sentait menacée, que, à sa mort, on lui fit l'honneur d'une dérogation aux principes, lui accordant une sépulture à la cathédrale Saint-Pierre et le droit d'y faire ériger un mausolée.

146. ART 1892, p. 129

147. ART 1892, p. 129

148. *Statue* 1890, p. 21

AEG	Archives d'État, Genève
Art 1892	David Art, « La chapelle et le mausolée du duc Henri de Rohan », dans *Saint-Pierre* 1892, pp. 9-142
AVG	Archives de la Ville de Genève (Palais Eynard), Genève
Blavignac 1845	Jean-Daniel Blavignac, « Description de l'église de Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève », *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, tome IV, Genève 1845, pp. 101-122
BPU	Bibliothèque publique et universitaire, Genève
CIG	Centre d'iconographie genevoise, Genève
Cramer 1844	Alfred Cramer, « Fragment historique sur le duc Henri de Rohan, sur son séjour à Genève et sa sépulture », *Bibliothèque universelle de Genève*, n.s., volume LII, Paris 1844, pp. 44-71 et 231-254
Deonna 1951	Waldemar Deonna, *Cathédrale Saint-Pierre de Genève · Peinture, vitraux, monuments funéraires, etc.*, *Études d'archéologie et d'histoire de l'art*, volume XVI, 1951
Franzoi 1990	Umberto Franzoi, *L'Armeria di Palazzo Ducale a Venezia*, Trévise 1990
Godoy 1981	José-A. Godoy, « Quelques jalons sur l'influence d'Antonio Tempesta (1555-1630) dans l'art des armuriers », *Genava*, n.s., XXIX, 1981, pp. 107-138
Godoy 2002.1	José-A. Godoy, « L'armure dite "du pétardier Picot" », *Genava*, n.s., L, 2002, pp. 83-97
Godoy 2002.2	José-A. Godoy, « Les souvenirs de l'Escalade », *Genava*, 2002, n.s., L, album supplément publié à l'occasion du 400e anniversaire de l'Escalade, pp. 91-111
Martin 1910	Camille Martin, *Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève*, Genève [1910]
Mayor 1890	Jacques Mayor, *Le Mausolée du duc Henri de Rohan dans la cathédrale de Saint-Pierre à Genève*, Genève 1890
Phantaz 1880	Henri Hébert Phantaz, *Les Ruines et monuments pittoresques de la Suisse*, 1re livraison, *Canton de Genève*, Genève 1880
Rigaud 1847	Jean-Jacques Rigaud, « Recueil de renseignements relatifs à la culture des beaux-arts à Genève · Seconde partie · Dix-septième et dix-huitième siècles », *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, tome V, Genève 1847, pp. 1-87
Saint-Pierre 1892	Association pour la restauration de Saint-Pierre, *Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève*, fascicule 2, Genève 1892
Sénebier 1790	Jean Sénebier, « Essai sur Genève · Recherches historiques sur l'église de Saint-Pierre », *Journal de Genève*, 1789-1791 (AEG Ms Rés. 86/15/1)
Spon 1682	Jacob Spon, *Histoire de Genève*, 2 tomes, Paris 1682
Spon 1730	Jacob Spon, *Histoire de Genève*, 2 tomes, Genève 1730
Statue 1890	Théodore Turrettini, *La Statue du duc Henry de Rohan*, Genève 1890

Crédits des illustrations

CIG, fig. 3, 15 | CIG, coll. icon. BPU, Christine Falcombello, fig. 1, 14, 16 | MAH, Auteur, 6, 8, 10-12 | MAH, Yves Siza, fig. 4, 5, 7, 9, 13 | Phantaz 1880 (pl. III), fig. 14 | Spon 1682 (t. II, entre les pp. 422-423), fig. 2

Adresse de l'auteur

José-A. Godoy, conservateur des collections d'armures et armes anciennes, Département des arts appliqués, boulevard Émile-Jaques-Dalcroze 11, case postale 3432, CH-1211 Genève 3